

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de L'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Réunion du 22 mai 1933 : exposé de M. de la Pomarède sur la Politique française en Extrême-Orient dans les circonstances actuelles....	185
Liste des Souscripteurs	186
La Politique extérieure de la France en Extrême-Orient, par DE LA POMARÈDE	186
L'Anglo-Persian Oil Co, par F. TAILLARDAT	193
Etudes siamoises : IX, les Lettres et le Théâtre, par P.-Louis RIVIÈRE	199
Variétés. — Un club centenaire à Bombay, par P. M.	203
Indochine. — Réouverture du consulat de Long-tcheou. — L'aviation militaire. — Réorganisation du service météorologique. — L'ordonnance royale du 2 mai en Annam. — Mesures contre la crise au Tonkin. — La culture du maïs	204
Levant. — Manifestations pan-arabes. — Une adresse nationaliste au roi Faïçal. — La ligne téléphonique Beyrouth-Jérusalem. — Un entrepôt franc aux Alaouites. — Le commerce extérieur des pays sous mandat français en 1932. — L'exportation du vin palestinien. — Le sort des minorités nationales en Irak. — Un accord commercial entre Grèce et Turquie. — L'agitation communiste. — La révolte de l'Asir	208
Extrême-Orient. — Chine. L'armistice sino-japonais. — Nankin et Canton. — Escadres chinoises. — Dans le Sinkiang	211
Japon. Rapprochement nippo-siamois. — Rétablissement de la base de Port-Arthur. — Les Japonais au Tchagar et l'annexion du Khingan. — Le commerce de la France et de l'Indochine avec le Japon.	214
Bibliographie	215
CARTE ET DIAGRAMME	
Les pétroles de l'Irak	196
Principales participations de l'Anglo-Persian Oil Co.	98

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de leur souscription.

LE COMITÉ

Réunion du 22 mai 1933

Le lundi 22 mai, à 17 heures, le Comité de l'Asie française s'est réuni sous la présidence de M. Maurice Ordinaire, vice-président du Sénat, assisté de M. Robert de Caix, vice-président du Comité et du comte de Contenson, secrétaire général, pour entendre un exposé du colonel de la Pomarède, ancien attaché aux ambassades et légations françaises de l'Extrême-Orient, sur la Politique française en Extrême-Orient dans les circonstances actuelles.

Étaient présents, avec les membres du bureau, Mgr de Guébriant, qu'accompagnait le R. P. Robert, et MM. Bacot, J. Boissonnas, Casenave, André Duboscq, François Georges-Picot, R. P. Jalabert, gouverneur général Martial Merlin, Louis Raveneau, comte Jean de Sayve, Henri Froidevaux.

S'étaient excusés : MM. le marquis de Barthélemy, Blanchard de la Brosse, Chassigneux, Gautherot, général Gouraud, général Le Rond, Paul Pelliot, Saint-René Taillandier, colonel de Thomasson.

M. Ordinaire, qui prenait possession du fauteuil de la présidence, a commencé par évoquer le souvenir de ses prédécesseurs à la tête du Comité : Eugène Etienne, Emile Senart et Paul Doumer. Il a déclaré devoir s'inspirer de leur exemple pour donner au Comité tout son essor et lui permettre de produire toute son utilité à une heure où les questions asiatiques se placent au premier rang des préoccupations générales, et où les démêlés des puissances de l'Extrême-Orient retiennent si vivement l'attention du monde entier. Il a ensuite invité M. de la Pomarède à prendre la parole ; ses longs séjours en Extrême-Orient et les situations qu'il a occupées auprès des représentants de la France dans les pays asiatiques riverains du Pacifique ont mis (a-t-il dit) notre conférencier d'aujourd'hui à même de bien étudier la situation de ces mêmes pays, d'en connaître les aspirations et la force, et aussi de voir à l'œuvre les compétitions des puissances occidentales sur ce terrain particulièrement disputé ; nous aurons tout bénéfice à l'entendre.

M. de La Pomarède a aussitôt abordé son sujet. Il a fait aux membres du Comité, qui l'ont écouté avec le plus vif intérêt, un exposé dont on trouvera plus loin

le texte intégral. A la suite de cette communication, M. Casenave a pris la parole et quelques compléments d'information, quelques précisions aussi, ont été demandés au conférencier que le président a chaudement remercié d'un exposé si clair et si documenté, avant de lever la séance à 19 heures.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS D'AVRIL 1933

Société des Raffineries de sucre de Saint-Louis, à Marseille	fr. 200
Bréal, à Chiengrai	125
Cercle Militaire, à Bordeaux; Directeur des Finances, à Beyrouth; Ecole Coloniale, à Paris; Société Française des Mines de Tekkah, à Bordeaux; chacun 60 fr.	240
Lefèvre, à Gien; Bodart, à Caboul; Titon, à Moutiers-d'Ahun; Grandidier, à Paris; de Guichen, à Paris; Gautherot, à Fontenay, Duboscq, à Paris; Viollet, à Paris; René Dussaud, à Paris; Commandant Prieur, à Beaune; Robert, à Paris; Abbé Landry, à Paris; Clavery, au Vésinet; chacun 50 fr.	650
Cte de Semallé, à Paris; Charles Lavauzelle, à Paris; chacun 45 fr.	90
Lieut.-Colonel Le Duc, à Asnières	35
Total : 1.340 fr.	

La Politique Extérieure de la France en Extrême-Orient

Le conflit sino-japonais et le point de vue de la France

Lorsqu'il me fut demandé d'exposer devant le Comité directeur du Bulletin de l'Asie Française, les réflexions que me suggéraient un séjour exceptionnellement long en Extrême-Orient et, en particulier, le présent conflit sino-japonais, la question préalable fut celle du « titre » à donner à cette conférence, et c'était, à tout prendre, celle du « point de vue » où je me placerais pour examiner et apprécier les événements.

Que de points de vue, en effet, situés à des horizons opposés, et d'après le choix qu'on en fait, comme les problèmes à résoudre dans cette partie du monde nous apparaissent sous des aspects différents ! Le point de vue de la Chine, celui du Japon, celui de l'Amérique ; le point de vue de Genève... ! Lequel choisir ?

J'ai pensé que, m'adressant au Comité Directeur d'un grand périodique, dont l'objet est d'informer l'opinion française et de lui donner, en ce qui concerne la politique d'Asie, une orientation juste, et permettez-moi le mot : une « doc-

trine » saine, le point de vue qui s'imposait à moi était d'abord et par-dessus tout celui de la France d'Extrême-Orient.

Nous verrons vite que la France d'Europe — la France tout court — a un intérêt primordial à s'y placer.

*
**

Il y a — je n'ai pas à le rappeler aux lecteurs de ce Bulletin — une France d'Extrême-Orient : en volume démographique, elle représente plus du tiers de notre Empire d'Outre-Mer ; en valeur, tous s'accordent à dire qu'elle en est le joyau.

Dans quelle mesure, la France d'Extrême-Orient est-elle affectée par le conflit sino-japonais, ou — pour aller au fond des choses — par les causes générales qui sont à l'origine du conflit ? Le dénouement la concerne-t-elle ? Y va-t-il de sa sécurité présente ? Y va-t-il de son avenir ? Dès lors, quel plan de sauvegarde adopter ? Quelle politique suivre en Extrême-Orient ?

Autre aspect du problème. Puissance européenne gardienne des traités, c'est une nécessité pour la France de se voir elle-même, et de voir ses amis, l'esprit et les mains libres du côté de l'Asie. Un conflit en Extrême-Orient ne risque-t-il pas de distraire, de neutraliser tel ou tel de nos alliés naturels, et par conséquent, d'affaiblir les forces de conservation du statu quo européen ? Oui, la France doit vouloir la paix de l'Extrême-Orient, condition et garantie de la paix de l'Europe. Mais, cette paix, comment l'assurer ? Par quel moyen ? Avec qui ? Quelles initiatives prendra la France ?

Telles sont les diverses questions que je me suis posées et je me permets de vous soumettre mes réponses.

La France, puissance asiatique

Le fait qui domine pour nous tout le problème de l'Extrême-Orient, c'est que la France est réellement une puissance asiatique et qu'elle exerce sa souveraineté sur des territoires et des peuples, autrefois civilisés, gouvernés ou protégés par l'Empire du milieu. La masse prépondérante des intérêts français se trouve située dans le monde chinois, soit dans la Chine proprement dite, soit dans la Péninsule à qui ses affinités avec la Chine ont fait donner le nom d'Indo-Chinoise.

En Chine, nous avons d'abord des intérêts matériels considérables : des chemins de fer, de splendides concessions, un territoire à bail, des propriétés foncières assurant la vitalité et la durée de nos missions religieuses ou laïques, de nos œuvres de bienfaisance et d'enseignement. Mais nos intérêts moraux sont bien supérieurs à nos intérêts matériels : car, parmi tant de maîtres à penser, dont les doctrines excessives et contradictoires désorientent la jeunesse, la France, en Chine, propage et défend un idéal de discipline volontaire, de raison modératrice et de sensibilité équilibrée, qui est le caractère propre de sa culture et l'honneur de l'humanité civilisée. Po-

sition éminente dont l'abandon serait un aveu de décadence.

En Indo-Chine, c'est autre chose et c'est encore plus... Un territoire de 700.000 kilomètres carrés, plus étendu que la France ; une population qui dépasse la moitié de celle de la métropole. Trois royaumes protégés, une colonie directe. Des races prolifiques, en majorité industrielles, avides d'instruction, de progrès, et dont la qualité est prouvée par les vestiges de leur passé. Des richesses forestières, minières, agricoles, de belles perspectives d'industrie : un patrimoine que l'on pourrait évaluer à plusieurs centaines de milliards. Sait-on que l'ensemble du mouvement commercial annuel approche de cinq milliards et que les deux milliards et demi d'importations sont pour ainsi dire au bénéfice exclusif de la métropole ? Sait-on que la colonisation française a déjà pour sa part acquis un million d'hectares de terres excellentes où elle a investi un capital de près de deux milliards ? Magnifique domaine, en vérité, dont l'aménagement atteste aux yeux de l'étranger nos capacités colonisatrices et nous promet un accroissement continu de ressources et de débouchés. Mais la richesse n'est pas tout, et nous avons un autre motif plus puissant, plus haut, de nous sentir attachés à cet empire d'Indo-Chine. Ce motif, c'est la responsabilité morale que nous ont léguée les fondateurs de la France d'Extrême-Orient ; c'est la plus noble tâche que puisse assumer un grand peuple tel que le nôtre : orienter, animer l'évolution intellectuelle, politique et sociale de vingt-et-un millions d'Asiatiques associés par l'histoire à notre destin.

En Chine, nous avons des intérêts considérables.

En Indo-Chine, nous avons une partie de la France ; et la laisser contaminer ou mutiler équivaldrait à commettre un suicide national.

C'était le premier point à mettre en évidence, et la base de la discussion.

Voici le second point.

Le passage de l'Annam sous la souveraineté française a été l'un des incidents violents qui, en l'espace d'un siècle, ont marqué le progrès de dissolution du vieil état chinois. Ce transfert de souveraineté ne pouvait signifier la brusque métamorphose d'hérités et de traditions millénaires. Notre éducation, notre influence, travaillent à s'imposer aux Annamites depuis deux générations ou trois tout au plus. C'est encore bien peu pour transformer un peuple, en admettant que ce but soit désirable, ou possible. Limitrophe et longtemps vassale de la Chine, la France d'Asie est toujours reliée à sa voisine par des affinités ethnographiques et mentales, que le temps n'a pas abolies. Aussi bien 500.000 Chinois de race pure, dont les congrégations tiennent une place privilégiée dans le commerce indigène, conservent-ils le contact avec ce qui fut si longtemps l'unique foyer spirituel du monde indo-chinois,

si bien que celui-ci, par son économie antérieure comme par ses réactions morales et par ses réflexes, reste, dans une large mesure, solidaire du monde chinois. « Je crois bien, — disait un jeune Annamite francisé, et nullement communiste, à un camarade français, qui m'a rapporté ses paroles — je crois bien qu'à votre domination européenne, je préférerais encore l'anarchie chinoise ! »

Nous entrons ici dans le vif de la question.

La Chine officielle et l'Asie Française

Le monde chinois, et, à sa tête, le gouvernement dictatorial qui en incarne les aspirations, comment regardent-ils la présence de la France en Extrême-Orient ? D'un œil favorable, indifférent ou hostile ?

Rien d'instructif à cet égard comme de parcourir le « San-Min » ou « Triple Démisme » du célèbre Sun-Yat-Sen. Nous y verrons ce que la Jeune Chine pense de la présence des étrangers et de notre présence — car nous sommes désignés nommément — et sur le territoire chinois et dans les pays soustraits à la souveraineté de la Chine.

Il suffirait à la Chine, écrit-il au chapitre 6 (1), de s'élever au niveau du Japon pour qu'elle possède, en un seul Etat, la force de dix grandes puissances et qu'elle recouvre ainsi sa position nationale prédominante. Et lorsqu'elle en sera là, que fera-t-elle ? Une célèbre sentence de la vieille Chine disait : « Secours les faibles ; relève les vaincus. » La politique inspirée de cette noble pensée a fait la prospérité de la Chine pendant des milliers d'années et maintenu l'indépendance de l'Annam, de la Birmanie, de la Corée, du Siam et d'autres petits Etats. Mais dès que l'influence européenne s'est étendue sur l'Orient, l'on a vu l'Annam subjugué par la France, la Birmanie par l'Angleterre, la Corée par le Japon...

Et alors ? Alors, voici la conclusion :

Lorsque, devenus forts, nous songerons à ce que nous avons souffert sous la domination politique et économique des puissances et que nous verrons les peuples plus petits et plus faibles subir un traitement identique, nous nous lèverons pour écraser l'impérialisme étranger...

A quoi servirait de fermer les yeux à la réalité ? C'est bien à l'enseignement, c'est à la pure doctrine de Sun-Yat-Sen que le gouvernement de Nankin conforme sa politique étrangère, lorsqu'il s'efforce d'exécuter son programme d'émancipation et de reprise par tous les moyens et même par la force. Dans son principe et dans ses actes, cette politique ne peut qu'être en opposition avec les intérêts de la France.

Voyons ce qui se passait en Chine au moment où éclata le conflit sino-japonais.

S'il est un droit auquel tienne la France, et avec raison, c'est celui de l'exterritorialité, — car l'abandon de ce droit aboutirait à faire juger nos compatriotes de Chine et les litiges qui les concernent par des tribunaux indigènes qui n'ont encore ni la compétence juridique ni l'impartialité requises... A toutes nos objections, Nankin a répondu que l'achèvement des nou-

(1) Traduction anglaise, pages 146 à 148.

veaux Codes chinois justifiait l'autonomie juridictionnelle de la Chine, puis, à bout d'arguments, a proclamé la dénonciation unilatérale des traités à la date du 1^{er} janvier 1933.

La France tient également à ses concessions, à son territoire à bail de Kouan-tchéou-Wan. Rien de plus équitable puisque ces coins de terre délaissés ont été mis en valeur par nos efforts prolongés ; rien de plus prudent, puisque ce sont des îlots de protection contre la fureur des guerres civiles et les fantaisies des satrapes. Avec quel empressement ne voit-on pas les Chinois eux-mêmes s'y réfugier en temps de crise !... Que dirons-nous alors de ce recours à l'intimidation, à la violence, pour récupérer à tout prix les concessions ? Comment ne pas s'alarmer des mouvements populaires, encouragés par le gouvernement chinois, sans égard pour les biens et pour la vie des étrangers ?

La France tient enfin à ses missions religieuses dont l'activité est si bienfaisante, si désintéressée, si profitable à son influence civilisatrice. Comment n'assisterait-elle pas sans protester à la confiscation systématique des biens fonciers de ses missions ? Expropriation pure et simple par voie administrative, ou sentences arbitraires rendues par les tribunaux chinois : c'est, en ce moment, la spoliation, au mépris de tous les contrats et de tous les traités. J'ai assisté, en novembre dernier, à une conversation tristement édifiante entre le Père Procureur de notre Mission du Che-Kiang et notre Conseiller Juridique auprès du gouvernement de Nankin : le premier exprimait ses doléances, son anxiété justifiée par des faits nombreux, et le second prenait note sans pouvoir donner ni apaisements, ni espérances...

Ces trois exemples suffisent... Ils montrent bien à quel point, en Chine, un nationalisme anti-étranger par sa doctrine et sans scrupules dans ses procédés, s'oppose aux intérêts de la France.

Et l'Indo-Chine ? Quelle est vis-à-vis d'elle l'attitude du nationalisme chinois ?

Nous avons vu plus haut que Sun-Yat-Sen, fondateur et apôtre du nationalisme, avait légué aux héritiers de sa pensée un idéal de libération pan-asiatique, débordant les frontières du pays, et englobant le Siam, la Birmanie britannique et l'Annam « subjugué par la France » ?

Peut-on dès lors s'étonner qu'une sorte d'accord tacite, sinon formel, unisse la Chine du Kouo-min-tang à tout ce qui, dans l'Annam, se déclare anti-français !... S'il en était autrement, s'il n'y avait pas sympathie et accord, pourquoi aurait-on mis en bonne place à Canton, parmi les mausolées des héros républicains, la tombe de l'Annamite qui, en 1924, tenta d'assassiner, lors d'une visite officielle, le Gouverneur général de l'Indochine, M. Merlin. J'ai vu cette tombe, il y a huit mois : les caractères chinois qui y sont gravés, qualifient l'assassin de héros de l'Annam.

Ainsi, la Chine officielle a des attentions, d'étranges complaisances pour nos ennemis déclarés. Les autorités de l'Union indochinoise ne se font pas à ce sujet la moindre illusion, et elles se sont, en conséquence, équipées pour démêler et suivre l'écheveau de ces multiples intrigues. Mais la collusion par en haut n'est peut-être pas le moindre danger.

Les forces chinoises de destruction : xénophobie, militarisme et anarchie

La Chine officielle n'a déjà plus le contrôle des forces de destruction déchaînées par ses erreurs et il faut le dire, hélas ! par les imprudences de l'Europe.

Guerres intestines, coups d'état, proclamations d'indépendance, recrutements incessants de troupes qu'on ne licencie jamais, perpétuels achats d'armes à l'étranger — toutes les causes s'ajoutent pour rendre de plus en plus irrémédiable la dissolution de l'Etat chinois...

Il semble que le monde entier ait été de connivence pour installer et maintenir en Chine ce militarisme qui submerge tout... L'admirable résultat ! Cinq millions de soldats réguliers ou irréguliers absorbent les finances publiques ou dévorent les ressources privées. Si bien que le régime baptisé « Démocratie chinoise » par les idéologues est devenu une entreprise d'exploitation de l'homme par l'homme, qui assure un enrichissement fabuleux à des féodaux, à des capitaines de routiers, et une vie de bonne aubaine à des fainéants sans feu ni lieu... C'est une régression qui a ramené la Chine aux pires ténèbres de son Moyen Age ; c'est, en dehors de la zone côtière, la carence absolue de l'état — c'est l'anarchie.

Dans une énorme masse humaine inévoluée, soumise à des conditions de déséquilibre, nous savons ce qui attend un état à la dérive. L'anarchie fait le lit du communisme. La Chine, à son tour, nous en fournit la preuve. Déjà, dans le centre, sur les confins du Kiang-Si, du Foukien et du Kouang-Tong, une région presque aussi étendue que la France a adopté l'organisation et arboré les insignes d'une république soviétisée ; et toutes les expéditions punitives ont échoué. Des propriétaires du Che-Li — province du Nord, conservatrice s'il en fut jamais — m'ont même dit que, sous l'influence d'étudiants communistes frais émoulus des universités, des fermiers leur refusaient le paiement des rentes, sous prétexte que le sol est à qui le cultive...

Ce mal qui gagne en surface et en profondeur, la France pourrait l'observer avec un certain détachement, si elle n'était pas une puissance asiatique. Mais elle est en Indo-Chine, et l'anarchie dont la Chine se meurt, est à la fois contagieuse et agressive pour notre empire d'Extrême-Orient.

Elle est une menace continuelle pour sa frontière où la piraterie, fille du militarisme chinois, apporte le désordre et l'insécurité.

Elle est une menace plus lourde pour sa paix intérieure et son évolution normale. Nationaliste, la Chine intrigue à sa manière. Bolchévisée d'esprit ou de régime, elle poussera vers l'Annam des ramifications souterraines par où viendront les mots d'ordre et les subsides de Moscou. Le fait s'est déjà produit ; qui oserait affirmer qu'il ne se produira plus ?

La présente situation de la Chine est donc pour la France d'Asie une cause incessante de préoccupations et d'alertes.

Or c'est précisément cette situation qui, suivant les termes formels du Rapport de la Commission d'Enquête internationale, a été la cause première du conflit sino-japonais.

Il y a des défaites, des humiliations qui servent de leçon à un peuple. L'amputation cruelle que la Chine vient de subir lui aura-t-elle ouvert les yeux ? Est-elle sur le chemin de s'amender ?

Au point de vue intérieur, nous avons toutes les raisons de n'y pas compter.

La crise, l'invasion, la perte de l'une des plus riches provinces, n'ont point provoqué cette réaction de patriotisme qui, dans les pays les plus divisés, réalise l'unité nationale, au moins pour un temps, en face de l'ennemi. Pendant que les Japonais envahissaient le Jéhol, les féodaux se battaient au Chantoung ; ils se battaient au Seutchouan ; le frère de l'ancien maréchal Tang-Ki-Yao, bien connu de l'Indo-Chine française, songeait à fomenter au Yunnan une révolution au profit de sa famille exilée... D'ailleurs, séparées du gouvernement central, les provinces du Sud ne s'y sont pas ralliés pour combattre le Japon. Sur trois membres du Triumvirat Exécutif, deux — les Cantonais — s'étaient hâtés de partir pour l'étranger, laissant le généralissime aux prises avec toutes les responsabilités et exposé à toutes les embûches. Quant au généralissime, loin de soutenir son collègue et ami de Moukden, si vivement pressé par les Japonais, il ne s'est rendu dans le Nord avec des troupes à sa dévotion que pour accélérer la chute du soi-disant ami et en recueillir la succession. Puis, lorsque l'ennemi arriva aux portes de Pékin, ce fut au tour du « général chrétien » de proclamer l'indépendance...

Rien n'a changé. Le jeu de la politique intérieure continue et les joueurs ne songent guère à la patrie en danger. Oui, les étudiants ont pris un brassard de deuil. « Vous feriez mieux de prendre un fusil ! » leur disait un Français dans les rues de Changhaï.

Si, au point de vue de sa politique intérieure, la Chine est restée la Chine, peut-être a-t-elle modifié son attitude à l'égard d'une Europe dont elle sollicite l'appui...

Ici, il faut distinguer : apparence et réalité.

Apparence... Depuis les événements de Changhaï et pendant que son procès se plaçait à Genève, le gouvernement de Nankin a semblé faire un effort de modération et de conciliation. Réaction prévue, bien conforme à ce que nous

savons du caractère chinois. Lorsqu'il est frappé, même injustement, l'individu s'assouplit et s'incline, car il respecte d'abord celui qui est ferme et fort... Loin de moi la pensée de justifier le bombardement de Chapei. Mais est-ce là une conséquence ? La foule, jusqu'alors si excitable, paraît aujourd'hui calmée, assagie. Que de résidents de Changhaï m'en ont fait la remarque ! Et voici qui corrobore leur témoignage. J'étais à Nankin un beau dimanche de novembre, et j'allais au Parc central assister à une fête sportive populaire. J'étais à pied, seul de mon espèce européenne. Je fus surpris de l'attitude de la foule qui s'écartait pour me laisser prendre des photographies, sans un mot, sans un regard d'hostilité. Je fis part de mon observation à notre consul, qui compte plus de vingt années de séjour en Chine : « Bien, me répondit-il ; mais vous n'auriez pas pu faire cela au début de l'année. Ma femme et l'une de ses amies l'ont essayé. On leur a jeté des pierres, et elles ont dû rentrer en hâte au Consulat. » — Le gouvernement a fait comme la foule : il s'est calmé. Il a laissé tomber les questions irritantes, interdit les manifestations d'étudiants, interrompu les campagnes xénophobes.

Apparence que tout cela. Quelle est la réalité, et la réalité qui intéresse l'Asie française, car c'est à elle, avant tout, qu'il faut penser ? Je ne vois pas, d'abord, que l'appui si loyalement donné à la Chine par les représentants de la France à Genève ait arrêté, en Chine, la confiscation systématique des biens de nos missions : le plan adopté s'y poursuit, au détriment de nos compatriotes. Je ne vois pas davantage que toutes faveurs soient désormais refusées à l'Annam révolutionnaire. Personne n'ignore à Canton que l'état-major anti-français fonctionne à l'ombre, sinon dans les bureaux du Kouo-min-tang. Elle n'est pas bien loin de ces bureaux, la maison où fut fabriquée la bombe qui faillit tuer M. Merlin. Les 27 et 28 avril 1932, les délégués du Viet-Nam tenaient leurs assises dans la grande salle de réunion des Nationalistes cantonnais. Le 20 octobre dernier, à Changhaï, un journal chinois — je l'ai lu — annonçait le passage de deux délégués de l'Annam se rendant à Nankin auprès du gouvernement central. Quels délégués ? Quel Annam ? Pas le nôtre, il n'en faut pas douter. Autre réalité dont nous n'avons pas lieu d'être satisfaits. A qui la Chine du Kouo-min-tang s'adresse-t-elle, en ce moment même, pour la réorganisation d'ensemble de son armée ? Au seul pays que les traités aient disqualifié pour une mission de ce genre, et au choix duquel la France aurait opposé sa voix exclusive si la Chine « amie » l'avait consultée. Le militarisme allemand a donc partie liée avec le militarisme chinois. Soixante officiers ou sous-officiers du Reich se trouvent à Nankin et l'ancien commandant de la Reichswehr, le général von Seekt, y coordonne leurs efforts. De Nankin, les officiers allemands essaient dans les provinces en qualité de conseillers techniques. Il y en a au Koang-si (major Sieben) ;

il y en a au Koang-Tong (colonel Häse, probablement). L'Indo-Chine Française n'a tout de même pas oublié combien, pendant la guerre, furent dangereux pour elle les résidents allemands fixés dans les provinces limitrophes du Tonkin. Les Allemands d'aujourd'hui font profession ouverte d'anti-colonialisme. On peut prévoir dans quel sens s'exercera l'activité de ces conseillers militaires voisins de l'Indo-Chine et par quel mobile a été poussée la Chine nationaliste en nous infligeant leur voisinage.

Objectera-t-on qu'il y a dans tout cela un travail, une conjonction de forces obscures dont le contrôle échappe à un gouvernement établi depuis peu, et qu'il ne serait pas juste d'en tenir pour absolument responsable la Chine officielle en relations avec la France ?

C'est là précisément ce qui renforce ma thèse, à savoir que, par son caractère prosélytique, par sa pléthore militariste qui la rend agressive, l'anarchie générale du monde chinois est le principal danger qui menace la France d'Extrême-Orient, et dont celle-ci éprouve le besoin d'être débarrassée.

Le conflit sino-japonais fait de la situation en Chine un danger pour la paix du monde

La situation de la Chine est en outre un danger pour la paix de l'Asie et pour la paix du monde — et ce danger, le conflit sino-japonais l'a rendu plus redoutable et peut-être plus prochain.

L'on a déjà vu, en les attribuant à la même cause générale, un conflit sino-britannique en 1926 et un conflit sino-russe en 1929. Pourquoi le conflit de 1931-1933 nous paraît-il si alarmant ?

En voici trois raisons.

Premièrement, la perte de la Mandchourie est un tel désastre pour la politique extérieure du gouvernement de Nankin et un coup si terrible pour l'autorité personnelle du dictateur, que l'œuvre d'unification, tentée par le Kouo-min-tang, en est, on peut le prévoir, frappée à mort. L'on annonce des discussions violentes, des ruptures entre des clans politiques, entre des groupes de provinces dont l'union ne fut jamais qu'apparente, et jusqu'au sein du Comité Exécutif. La guerre civile a éclaté dans le Nord ; elle éclatera ailleurs. Les marchands d'armes de tous pays y trouveront encore de belles occasions. Et la Chine franchira une nouvelle étape vers la dissolution totale, guettée au tournant du chemin par le communisme, et par les Soviets... qui ne seront pas seuls à l'affût.

Secondement, ce qui est surtout grave, c'est l'échec de l'intervention de Genève. Comment la Chine fera-t-elle désormais crédit à la justice et surtout à l'autorité de l'Europe ? On dit qu'au début, après l'incident de Moukden, les hommes de Nankin auraient voulu négocier directement

avec le Japon. Quel mauvais génie les en empêcha ? Si ce sont vraiment des conseillers étrangers, des amis anglo-saxons, qui ont amené la Chine devant la Société des Nations, nul ne pouvait lui rendre un plus funeste service. Le procès international, pensaient les politiciens chinois, ne pouvait être tranché qu'en leur faveur : il y aurait dès lors une intervention effective ou du moins des mesures de rigueur, des représailles contre les agresseurs. Beaucoup comptaient sur l'Amérique dont les porte-paroles avaient tant promis : « Jamais nous n'aurions eu, me disait « un haut fonctionnaire de Nankin, qu'après les « encouragements prodigués par eux, les Américains nous abandonneraient dans une affaire « où le bon droit est pour nous. » Quelle déception, et quel affront pour la Chine ! L'Occident, me disait un journaliste de grand talent (1), a mis dix-huit mois à lui faire perdre la face... Voilà un pas de clerc qui vaudra aux puissances un peu plus de haine et un peu plus de mépris.

Troisièmement, si l'Occident sort de cette aventure diminué aux yeux de la Chine, il risque de d'être aussi aux yeux du Japon et de la Russie. Quelle tentation ne vont pas éprouver désormais les deux grands voisins de la Chine de ne laisser échapper aucune occasion d'intervention, de main-mise ou de réorganisation à leur profit exclusif ? Ils ont vu une fois de plus que l'on pouvait mordre impunément à l'intégrité chinoise. Ainsi remis en goût, pourquoi s'arrêter ? Les prétextes ne manqueront pas, et les interventions, les initiatives des conquérants ont toujours, au témoignage de l'histoire, rencontré en Chine des complicités et des adhésions. Le Chinois va d'instinct là où il sent un maître lorsque son intérêt est en jeu.

Dans la voie qui s'ouvre ainsi à ses visées impérialistes, le Japon, grâce à la supériorité de ses moyens, aurait, cela n'est pas douteux, beaucoup plus de chances que la Russie. Reste à savoir si en fin de compte la France, puissance asiatique, y gagnerait davantage. Mais, de ce côté, le danger n'est pas immédiat.

Ce qui nous touche de plus près, en tant que puissance asiatique, c'est que la renaissance des guerres civiles, la perpétuation de l'anarchie et le développement corrélatif du communisme en Chine compromettent la paix de l'Asie et fatalement l'évolution pacifique de l'Asie française.

Ce qui nous touche de très près, c'est que les nouvelles perspectives d'interventions étrangères — et tranchons le mot : d'interventions japonaises — tendent à détourner vers l'Extrême-Orient nos anciens alliés anglo-saxons, à y fixer une part de leur attention et de leurs forces, et à rompre le bloc des puissances qui ont édifié avec nous et contribuent à maintenir l'Europe actuelle. Danger direct pour la France, gardienne des traités ; danger pour la paix du monde.

(1) M. André Duboseq, du *Temps*, qui connaît admirablement la question du Pacifique.

La solution du problème chinois : but de la politique française en Extrême-Orient

Puisque le problème chinois, tel qu'il se révèle à la lumière du conflit sino-japonais, touche de si près les intérêts vitaux de la France, il y a pour elle urgence à en chercher la solution.

Tel devrait être l'objet précis de notre politique étrangère en Extrême-Orient.

Cette politique, jusqu'à présent, s'est bornée à exiger de la Chine l'observation des traités. Éclairée par un corps consulaire remarquablement informé, notre diplomatie a gardé, en face du nationalisme chinois, l'attitude de ferme résistance que la situation réelle commandait. Les prétentions du Kouo-min-tang n'étaient pas justifiées, et nous n'avons cédé ni sur le droit d'exterritorialité ni sur les concessions ni sur le territoire à bail. Nous avons eu parfaitement raison. Mais, au fond, c'est là une politique négative, répondant à des intérêts locaux, et de courte portée.

La diplomatie française ne paraît avoir eu en Extrême-Orient ni doctrine générale ni plan d'action. Chaque fois que le problème chinois a soulevé une difficulté d'ordre international, nous nous sommes trouvés, pour ainsi dire, à la remorque des événements, ou à la remorque de telle ou telle puissance vis-à-vis de laquelle notre suffrage prenait une valeur d'échange.

Aujourd'hui, nous avons des certitudes alarmantes qui doivent nous guider. Il n'y aura pas, nous le savons, de sécurité réelle pour la France d'Extrême-Orient, il n'y aura pas même de sécurité pour le statu quo européen, aussi longtemps que les forces dissolvantes entraîneront la Chine aux abîmes et feront de sa conquête par un voisin asiatique une redoutable éventualité.

C'est travailler à la paix — à la paix française — que de résoudre le problème chinois.

La coopération internationale, seule solution possible du problème chinois

Alors, quel remède proposer ?

Tous les observateurs, tous les écrivains spécialisés, qu'ils soient anglais, américains ou français, sont désormais d'accord : l'idée qui a prévalu en 1920, lors de la conférence de Washington, de laisser la Chine maîtresse absolue de sa transformation en état moderne, s'avère chimérique, et fatale à la Chine elle-même.

La solution, à laquelle tous se rallient peu à peu est celle que préconise la Commission d'Enquête déléguée en 1932 par la Société des Nations pour étudier sur place les origines du conflit sino-japonais :

Puisque l'instabilité politique de la Chine est... un souci pour le reste du monde, ... la condition finalement indispensable pour une solution satisfaisante, est une coopération internationale temporaire à la reconstruction intérieure de la Chine, ainsi d'ailleurs que l'avait recommandé le Docteur Sun Yat Sen.

C'est ainsi que s'exprime dans sa conclusion Lord Lytton, président de la Commission.

C'est cette conclusion du Rapport Lytton qui s'impose comme objectif à atteindre par la politique française.

Les détails d'une pareille coopération ne sauraient entrer dans le cadre de cette conférence. Qu'il me suffise de faire observer que la coopération internationale à la modernisation d'un état asiatique a été déjà réalisée ailleurs et avec plein succès. Il s'agirait en somme d'entreprendre en Chine *par province* ce que l'on a entrepris au Siam du temps du Roi Chulalongkorn. Les grandes lignes s'entrevoient : des conseillers financiers, juridiques, techniques, au siège de la province ; une gendarmerie, dressée et encadrée par des étrangers ; une gendarmerie internationale, contrôlant les voies ferrées ; la démilitarisation par le licenciement des troupes féodales et la destruction des routiers ; l'exécution d'un programme de voies de communication... On commencerait par une ou deux provinces de la région côtière ; puis, l'on gagnerait l'intérieur. Tout cela, bien entendu, dans le respect de la souveraineté chinoise et au nom du gouvernement central.

Ah ! cela durerait longtemps. Une génération... peut-être plus. Mais la paix de l'Asie en est l'enjeu ; et aussi, la paix du monde.

Le conflit sino-japonais aura été la cloche d'alarme avertissant l'Europe de l'imminence du danger.

Mais comment aboutir à la coopération internationale ? Qui, parmi les puissances, placera le problème chinois sur ce terrain inabordable ? Qui voudra étudier avec la France la solution de Lord Lytton en vue de la suggérer, de l'imposer à la Chine ?

Qu'au point où elle en est arrivée, la situation de l'Extrême-Orient soit un cauchemar pour l'avenir de l'Europe et de la civilisation occidentale, un auditoire cultivé serait encore assez disposé à l'admettre ; mais une objection se fait entendre aussitôt : on n'a jamais pu, on ne pourra jamais, si divergents sont leurs intérêts, réaliser en Chine entre les puissances l'unité d'opinion et l'unité d'action.

Analysons l'objection.

Certes il existe, entre la politique chinoise de telle et de telle puissance, des différences, des antinomies de conception. Pour me servir d'une expression imaginée par le Comte Sforza, — un diplomate italien qui a écrit sur l'énigme chinoise un livre pénétrant, — certaines puissances sont là-bas dans une situation statique, certaines dans une situation dynamique, et les réactions produites sur elles par un même événement seront peut-être contradictoires suivant la catégorie dont elles font partie. Le groupe essentiellement dynamique a surtout, en Chine, des intérêts commerciaux et des projets ou des chances de pénétration économique, intellectuelle, ou politique : nous rangerons dans ce groupe, au premier plan, l'Amérique et l'Union soviétique ; au second, l'Allemagne et l'Italie. Le groupe statique, au contraire, n'est plus en période d'expansion.

sion : il songe plutôt à défendre des positions acquises, commerciales ou autres, qu'à en acquérir de nouvelles ; d'ailleurs, il a pris pied, il a poussé des racines dans le sol chinois : il y a investi des capitaux, acheté ou loué des terrains, annexé des colonies. C'est le groupe formé par la France et l'Angleterre. Quant au Japon, il appartient aux deux groupes : statique, par ses capitaux investis et par ses possessions territoriales ; dynamique, par son commerce, par sa puissance d'expansion économique et politique, que soutient une armée redoutable. C'est en somme le dynamisme, possédé à divers degrés par la plupart des puissances, qui crée cet état d'opposition réciproque et de tension d'où peut naître tôt ou tard un conflit.

Seules, la France et l'Angleterre — puissances en situation statique — n'ont entre elles aucun point de friction, aucun motif de désaccord.

Mais entre les puissances dont le dynamisme est un facteur de rivalités, il existe pourtant des possibilités de conciliation et d'entente. C'est à une diplomatie pacificatrice qu'il appartient de les découvrir.

Ainsi, sur les sept grandes puissances, il en est six (1) qui ont un *intérêt majeur actuel* à voir la Chine sortir du chaos. Pourquoi ? parce que ce chaos contribue à l'appauvrissement du monde et ne cesse de menacer la paix internationale.

Il en est cinq (2) qui ont un *intérêt majeur d'avenir* à ne pas voir la Chine devenir la proie d'un conquérant, car l'équilibre mondial serait détruit et la masse chinoise intégrée dans un bloc impérial écrasant pour le reste de la planète.

Je n'ai placé l'U.R.S.S. dans aucun de ces deux groupes, parce que, jusqu'à preuve du contraire et malgré les assurances de ses dirigeants, il est possible qu'elle trouve des avantages d'ordre politique à l'affaiblissement continu de l'état chinois. L'U.R.S.S. s'est mise, au moins provisoirement, hors du jeu.

En revanche, je n'ai pas hésité à placer le Japon dans le groupe des six, que j'appellerai le groupe reconstruteur — parce que le Japon a depuis soixante-cinq ans adhéré à la civilisation et depuis trente ans participé à la politique de l'Occident ; parce que, comme l'Occident, sa situation économique est affectée par l'appauvrissement du marché chinois, et parce qu'enfin il ne saurait se passer du capital européen et américain. Voilà bien des raisons de ne pas faire cavalier seul.

Si l'on m'objecte son impérialisme ou, si l'on veut, son dynamisme exclusivement orienté et comme refoulé sur l'Asie, je ne nierai pas le danger au point de vue de l'avenir. Mais, à moins d'envisager une guerre préventive et tous les aléas du bouleversement mondial qu'elle implique, le seul moyen, sans doute, d'éviter à la Chine le péril lointain d'une conquête japonaise, est de ressouder le Japon au système européen...

(1) Amérique, Angleterre, Allemagne, France, Italie, Japon.

(2) Les mêmes, moins le Japon.

CONCLUSION

Initiative à prendre par la diplomatie française

Ainsi nous avons en ce moment six grandes puissances qui ont un intérêt commun à la reconstruction intérieure de la Chine, et parmi elles, au premier rang, la France, pour qui la présente situation est une cause d'alarmes, tant au point de vue de l'évolution pacifique de l'Indo-Chine française qu'à celui de la paix de l'Extrême-Orient, nécessaire au maintien du statu quo européen.

Nous avons d'autre part un document rédigé avec toute l'impartialité et toute l'autorité d'une Commission d'Enquête qui tenait ses pouvoirs de la Société des Nations. Ce document, le Rapport Lytton, fait de la coopération internationale à la reconstruction de la Chine la première condition de la paix de l'Extrême-Orient.

Mais le Rapport Lytton est resté lettre morte. Genève est si loin de la Chine, et le point de vue de Genève est surtout juridique.

Si la France comprend bien son intérêt, c'est à elle de faire siennes les conclusions de Lord Lytton et d'y appliquer son esprit réalisateur et coordonnateur.

La reconstruction de la Chine suppose un plan et ce plan ne peut être étudié et arrêté que par une commission compétente.

Il faudrait — premier acte à accomplir — instituer une *Commission permanente de reconstruction de la Chine* et l'instituer à Changhaï où elle agirait par délégation et au nom de la Société des Nations.

Les membres en appartiendraient aux seules nations qui, en raison de leur importance ou de leur voisinage, ont été invitées à signer le pacte des neuf puissances. Les puissances signataires qui ne font pas partie de la Société des Nations assisteraient aux travaux de la Commission en qualité d'observatrices, à titre consultatif.

Le plan devrait être établi d'accord avec le Gouvernement central chinois.

C'est ici que les objections reparassent : jamais la Chine ne consentira... Je répondrai que la Chine est lasse, que son gouvernement a des besoins d'argent, et que si un habile protocole lui sauve la face, il ne verra dans la proposition qu'un « bargain » avantageux.

A la diplomatie française de prendre ses initiatives.

Il s'agit d'abord de gagner l'Angleterre au point de vue de la France. Il n'y aura pas de difficulté à l'y rallier, car l'Angleterre en Chine se trouve dans cette situation statique, pareille à la nôtre, où ce que l'on souhaite ardemment, c'est la remise en ordre de l'Etat chinois dans son intégrité territoriale. Tout comme l'entente franco-britannique en Europe, la solidarité coloniale franco-britannique en Extrême-Orient est une condition de stabilité et de paix. Les Anglais, là-

bas, comprennent et pratiquent cette solidarité ; et en ma qualité d'attaché militaire et naval à Bangkok, j'en ai maintes fois recueilli le témoignage au cours d'une mission de près de sept ans.

L'échange de vues entre la France et l'Angleterre devra aboutir à une proposition concrète à faire adopter par Genève.

Simultanément, il y aura lieu d'agir, pour gagner au projet les deux principales nations du groupe des six, qui ne font pas, ou ne font plus, partie de la Société des Nations. La diplomatie britannique solliciterait l'Amérique ; la diplomatie française, le Japon.

Le bloc des quatre puissances ainsi constitué sur une doctrine et un plan d'action communs entraînerait nécessairement le reste du monde.

Mais, direz-vous, que devient dans tout cela le conflit sino-japonais ? La Mandchourie indépendante ? Les troupes nippones à la Grande Muraille ?

Eh bien !, je répèterai ce que j'ai écrit le 20 mars dans *l'Echo de Paris*, en réponse à un article du Président Herriot : « Ménagez un tête-à-tête entre l'Etat chinois et l'Etat mandchou. « L'année ne sera pas close qu'ils n'aient trouvé la solution. »

Le malade soignera lui-même son panaris. Occupons-nous de sa maladie de cœur.

LAPOMARÈDE.

L'ANGLO PERSIAN OIL C^o

Le 27 novembre dernier, les milieux politiques et financiers de Londres apprenaient avec stupeur que le ministre des Finances de Perse avait, au nom de son gouvernement, porté à la connaissance du directeur général de l'Anglo Persian Oil C^o, M. Jacks, en résidence à Téhéran, une décision prise par le conseil des ministres siégeant le 26 sous la présidence du Chah. Il ne s'agissait de rien moins que de l'annulation de la concession accordée en 1901 à M. d'Arcy ; en attendant l'établissement d'une nouvelle convention, qu'il ne se refusait d'ailleurs point à envisager, le gouvernement persan consentait à laisser l'Anglo Persian Oil poursuivre provisoirement son exploitation des pétroles du Sud de la Perse.

Les raisons principales invoquées par Téhéran étaient que la concession d'Arcy ne tenait pas un compte suffisant des légitimes intérêts de la Perse et que le gouvernement de Sa Majesté Pahlévi ne pouvait tolérer plus longtemps l'indépendance d'une société qui exploitait à sa guise une des richesses les plus importantes de son territoire. En accusant réception de cette communication, le Directeur général, après avoir annoncé ne pouvoir, quant à lui, en accepter les con-

clusions, informait le Gouvernement persan qu'il la transmettait à Londres.

Tels sont les faits qui sont à l'origine du différend anglo-persan. Différend considérable par les répercussions qu'il peut avoir ; non seulement, en effet, il met en jeu toute la politique traditionnelle de la Grande-Bretagne sur le plateau de l'Iran et dans le Golfe Persique, mais il compromet les réserves vitales utilisées par la flotte maritime britannique et menace de fermer la route des pétrole d'Asie, qui est aussi celle de l'Inde. Comme nous avons déjà indiqué ici-même quelle fut l'histoire de William Knox d'Arcy, né en 1849, mort en 1917, dont la vie fut un tissu d'aventures extraordinaires, la façon dont il découvrit les pétroles persans et sut obtenir du Chah Mozaffer Ed Dine la concession qui porte son nom, nous ne reviendrons pas sur ce sujet (1) ; nous nous bornerons simplement, après avoir précisé la chronologie des faits qui viennent de troubler gravement les relations anglo-persanes, d'indiquer ce que sont les concessions de l'Anglo Persian Oil C^o en Perse, quelle est la politique actuelle du Gouvernement Persan et ce qui a pu la motiver, puis, de cet exposé, nous tirerons les conclusions qui s'imposent.

**

Dès qu'il fut en possession du mémoire remis à M. Jacks, le Gouvernement britannique se substitua ouvertement à l'Anglo Persian Oil et adressa dès le 2 décembre la note suivante à Téhéran :

Le Gouvernement de S. M. considère que l'action du Gouvernement persan annulant la concession de la Compagnie constitue une violation inadmissible des conventions.

Le Gouvernement de S. M. s'occupe très sérieusement de la manière d'agir du Gouvernement persan et il m'a donné l'instruction de demander le retrait immédiat de la notification adressée à la Compagnie.

En outre, je suis chargé de déclarer que le Gouvernement de S. M., tout en espérant que le Gouvernement persan cherchera à s'entendre à l'amiable, par voie de négociations directes, avec la Compagnie, n'hésitera pas à prendre, en cas de nécessité, toute mesure légitime pour protéger ses intérêts justes et indiscutables.

Pour conclure, j'ai l'honneur de déclarer que le Gouvernement de S. M. ne tolérera pas que les intérêts de la Compagnie soient lésés et n'admettra aucune ingérence sur ses terrains ou dans son activité commerciale en Perse.

Dès le lendemain, le gouvernement persan faisait connaître sa réponse :

J'ai l'honneur de vous déclarer que le Gouvernement persan s'estime en droit d'annuler la concession d'Arcy et ne consent pas à retirer la note du Ministre des Finances à M. Jacks, directeur de la C^o Anglo Persian Oil, l'informant de l'annulation de la concession.

Le Gouvernement impérial persan est d'avis qu'il avait le droit, depuis quelque temps, de prendre des mesures pour annuler la concession d'Arcy. Depuis longtemps, et à plusieurs reprises, le Gouvernement persan avait déclaré que les stipulations de la concession mentionnée ne répondaient pas aux intérêts légitimes de la Perse, et que la manière d'agir de l'Anglo Persian Oil C^o ne lui donnait pas satisfaction dans les conditions actuelles. Mais le Gou-

(1) V. *l'Asie française* de décembre 1932, p. 400.

vernement persan avait patiemment attendu que ladite Compagnie changeât ses méthodes pour se conformer aux désirs du Gouvernement.

En réponse au paragraphe final de votre note, j'ai l'honneur de déclarer que le Gouvernement persan ne se considère pas comme responsable des dommages que pourrait subir la Compagnie, la responsabilité de tous les dommages éventuels devant retomber entièrement sur la Compagnie.

Le 5, M. Eden, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, faisait à la Chambre des Communes, l'exposé complet de la situation réelle de l'Anglo Persian Oil C^o, précisait la position prise par la Grande-Bretagne et annonçait que le Gouvernement de S. M. refusait d'admettre la validité d'une annulation unilatérale de la concession qui a le caractère d'une confiscation et constitue une violation nette des lois internationales.

Dans une deuxième note adressée au Gouvernement persan, le Gouvernement britannique indiquait en effet que :

Le Gouvernement de S. M. a, dès le début, désiré qu'un arrangement amical intervienne entre le Gouvernement persan et l'Anglo Persian Oil C^o; il ne peut cependant considérer la note du Gouvernement persan du 3 décembre comme offrant une base satisfaisante pour un arrangement.

Comme je l'ai expliqué le 2 décembre, le Gouvernement de S. M. considère que l'action du Gouvernement persan annulant la concession constitue une violation inadmissible des termes de cette convention; il a donc demandé le retrait de la notification faite à la Compagnie le 27 novembre dernier.

Si le Gouvernement persan ne consent pas à retirer cette notification dans le délai d'une semaine à partir de la remise de la présente note, soit jusqu'au 15 décembre, le Gouvernement de S. M. n'aura d'autre alternative que de soumettre le différend à la Cour permanente de Justice internationale à La Haye, en demandant l'urgence de la discussion. Et, ce faisant, le Gouvernement de S. M. demanderait à la Cour de prendre, conformément à l'article 41 de ses statuts, des mesures provisoires pour préserver ses droits.

En outre, j'ai l'honneur d'informer catégoriquement Votre Excellence que le Gouvernement de S. M. tiendra le Gouvernement persan pour directement responsable de tous dommages subis par la Compagnie, de toute ingérence sur ses terrains et dans son activité commerciale en Perse, ainsi que de tout manquement à accorder à la Compagnie une protection adéquate. Dans le cas où il y aurait des dommages, le Gouvernement de S. M. s'estimerait en droit de prendre toutes mesures qu'exigera la situation afin de protéger la Compagnie.

Le 15 décembre, le gouvernement persan, en possession de la nouvelle note britannique, faisait connaître qu'il refusait la juridiction de La Haye pour la simple raison que ce tribunal ne pouvait juger un différend entre un gouvernement et une société. Il indiquait en outre les raisons pour lesquelles il croyait être en droit d'annuler la concession d'Arcy :

1° Elle a été obtenue par contrainte ;

2° Le montant des droits d'exploitation n'a pas été équitablement calculé ;

3° Le Gouvernement persan n'a pas été autorisé à contrôler les comptes de la Compagnie ;

4° La Compagnie n'a pas reçu pendant la guerre les sommes qui devaient normalement lui revenir au titre des droits d'exploitation ;

5° Aucun impôt sur le revenu n'a été payé ;

6° Des dépenses extravagantes ont été engagées dans différents pays, et celles-ci ont coïncidé avec l'application de prix excessifs en Perse.

En conclusion, le gouvernement persan regrettait que le gouvernement britannique ne fasse pas tout son possible pour améliorer la situation et protestait contre le ton de la note anglaise. En outre, il indiquait qu'il songeait à appeler l'attention de la Société des Nations sur la politique britannique.

Deux jours après, c'est-à-dire le 17 décembre, Londres, faisant droit au désir de Téhéran, renonçait à s'adresser au tribunal de La Haye et informait le secrétaire général de la Société des Nations qu'il avait l'intention de soumettre à la haute juridiction de Genève le différend anglo-persan. Le 19, le gouvernement britannique déposait ses conclusions, dans lesquelles il indiquait que :

Le Gouvernement de S. M. se voit contraint de considérer comme grave la situation créée par le Gouvernement persan. Il a reconnu que certaines divergences ont surgi entre ce gouvernement et l'Anglo Persian Oil au sujet du calcul des redevances à verser, et il a demandé une modification de l'accord conclu en 1920. Ces divergences ont été réglées par un accord préliminaire intervenu entre S. A. le Ministre de la Cour de Perse et le président de la Compagnie, accord qui a été approuvé par le Conseil des Ministres de Perse en février dernier. Un accord détaillé destiné à donner effet aux principes généraux exposés dans ledit accord préliminaire a été paraphé au nom du Gouvernement persan et de la Société; il se trouve actuellement soumis à l'examen du Parlement persan depuis le mois de mai dernier.

Il est vrai que l'on avait appris que le Gouvernement persan élaborait de son côté de nouvelles propositions, mais celles-ci n'avaient jamais été communiquées à la Société. Dans ces conditions, le Gouvernement persan ne saurait prétendre que la Société ne s'est pas montrée disposée à arriver à un règlement raisonnable des difficultés qui avaient surgi. C'est cependant dans ces circonstances que le Gouvernement persan, sans même chercher à invoquer aucun arbitrage de l'article 17 de l'acte de concession, a pris, le 27 novembre dernier, des mesures tendant à l'annulation de la concession...

Au sujet du préjudice qui aurait pu résulter de cette décision, le Gouvernement britannique constate avec la plus grande inquiétude que, dans ses diverses communications, le Gouvernement persan s'est constamment refusé à accepter toute responsabilité pour des pertes ou dommages causés à la Société, bien qu'aux termes de l'article 14 de l'acte de concession, le Gouvernement persan soit tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les biens et le personnel de la Société. Le Gouvernement britannique a toujours été et est encore très désireux de voir réglées par un accord amiable et équitable, les difficultés qui ont surgi entre le Gouvernement persan et la Société.

Le Gouvernement britannique désire très vivement que le présent différend ne trouble pas les relations amicales qui ont existé jusqu'à ce jour entre le Gouvernement per-

san et lui, et il conserve l'espoir que l'action du Conseil aboutira à un règlement amiable et équitable du différend. Le Gouvernement britannique fera tout ce qui est en son pouvoir pour collaborer à ce résultat.

La Perse, a répondu M. Sepahbody, a pris acte de l'assurance donnée par le gouvernement britannique de son désir de maintenir les relations d'amitié existant depuis de longues années entre les deux pays. Elle est animée des mêmes sentiments et juge qu'il n'y a pas urgence absolue à précipiter le règlement de cette affaire.

Le 26 janvier 1933, les délégués britannique et persan, sir John Simon et M. Dawar, ayant fourni toutes les explications orales jugées utiles, le Conseil de la Société des Nations a confié à M. Bénès le soin d'établir le rapport et, le 1^{er} février, la Société des Nations a pu donner son approbation à l'accord provisoire intervenu entre les deux gouvernements.

En avril dernier, la position du conflit était la suivante :

1° Les deux parties sont d'accord pour suspendre toute procédure jusqu'à la session de la Société des Nations de mai 1933 ; ce délai pourra être éventuellement prolongé par un commun accord entre les deux parties ;

2° La Compagnie et le Gouvernement persan entrent en négociations, les points de vues juridiques respectifs étant réservés ;

3° Si les négociations entreprises en vue d'obtenir une nouvelle concession restent sans résultat, la question reviendra devant le Conseil où chaque partie sera libre de reprendre la défense de sa thèse ;

4° Suivant l'assurance donnée par le Gouvernement persan, les travaux et opérations de la Compagnie en Perse continueront à se poursuivre, pendant les négociations et jusqu'à obtention d'un règlement définitif, suivant les règles du régime antérieur au 27 novembre 1932.

Enfin, le 3 mars dernier, on annonçait le départ, pour Téhéran, de Sir John Cadman, Président de l'Anglo Persian Oil C°. On tenait alors pour probable que la délégation britannique, afin de compléter sur place sa documentation, s'arrêterait quelques jours à Abadan avant de gagner la capitale de la Perse.

A remarquer encore que Sir John Simon avait déclaré à la Chambre des Communes que le Gouvernement britannique ne serait pas officiellement représenté aux conférences.

*
**

Après cet exposé chronologique des faits, il importe de rechercher l'origine du différend et de bien préciser les causes qui éclairent la position prise par chacune des parties.

La concession d'Arcy a été octroyée pour une durée de soixante ans. Elle comprenait un droit de recherches et d'exploitation valable pour tous les terrains pétrolifères en Perse, sauf pour ceux compris dans les cinq provinces du Nord bordant

la Caspienne : l'Azerbeïdjan, le Guilan, le Mazandéran, l'Astrabad et le Khorassan.

La base de cette concession était, — et est encore, car la concession d'Arcy n'est pas arrivée à expiration, — une redevance de 16 0/0 au Gouvernement persan, calculée sur les bénéfices nets réalisés par la société d'Arcy. Mais bientôt les capitaux très importants dont cette société pouvait disposer se trouvèrent engloutis par d'innombrables travaux de prospection (on estime que 300.000 livres sterling ont été dépensées à cette époque) et quand, finalement, un sondage fit jaillir le pétrole avec une telle violence que le campement des ingénieurs se trouva submergé, d'Arcy fut contraint de faire appel à des capitaux nouveaux en Grande-Bretagne et de fonder une société nouvelle.

A cette même époque, les ingénieurs de l'Amirauté britannique, et en particulier l'amiral Fisher, avaient décidé, en conclusion de longues études techniques, de substituer le mazout au charbon pour l'alimentation des moteurs de la flotte (1). Le gouvernement anglais avait déjà été amené, pour assurer le ravitaillement de ses escadres, à prendre des intérêts dans les affaires de pétrole, dont la principale était la Burmah. Lorsque la richesse des concessions d'Arcy s'affirma, l'Amirauté n'hésita pas à prendre une participation importante dans la nouvelle société, dont la forme resta purement commerciale, mais fut alors étroitement contrôlée par le gouvernement britannique puisqu'on estime qu'il possède 7 millions et demi d'actions sur un peu moins de 14 millions.

En fait, les relations entre Téhéran et la Société ont toujours été assez tendues. A de très nombreuses reprises, le gouvernement persan a tenté d'obtenir une révision des termes de la concession. C'est ainsi qu'en 1920 un accord fut signé qui précisait les bases sur lesquelles les bénéfices nets seraient calculés dans l'avenir et réglait, une fois pour toutes, les questions antérieurement soulevées, la Compagnie versant au gouvernement persan un million de livres à titre de dédommagement. Cet accord persista jusqu'en 1929, époque où de nouvelles discussions s'élevèrent. Sir John Cadman, président de l'Anglo Persian Oil, accompagné de plusieurs administrateurs, se rendit alors à Téhéran pour essayer de calmer les esprits, mais son voyage fut sans résultat pratique. Au début de 1932, on espérait un instant être arrivé à un accord ; mais la publication des bénéfices réalisés par la Compagnie durant l'année 1931 (308.000 livres contre 1.288.000 en 1930) vint détruire tout espoir de conciliation. Le 29 juin 1932, le gouvernement persan refusa d'accepter les redevances proposées et, fin novembre, signifia à l'Anglo Persian Oil que la concession était dénoncée.

Mentionnons à titre de renseignement que, pour la période de 1913 à 1919, la Royalty a don-

(1) Voir, à ce sujet, la question de Mossoul (Asie Française, août-septembre 1926, pages 269 et suivantes).

né en livres : 1.326.000. Pour les années suivantes, il a été payé :

En 1920 : 469.000 livres ;
 En 1921 : 585.000 livres ;
 En 1922 : 596.000 livres ;
 En 1923 : 533.000 livres ;
 En 1924 : 411.000 livres ;
 En 1925 : 831.000 livres ;
 En 1926 : 1.054.000 livres ;
 En 1927 : 1.400.000 livres.

Pour la période de neuf mois prenant fin le 31 décembre 1928, il a été payé 529.000 livres ; puis, en 1929, 1.437.000 livres.

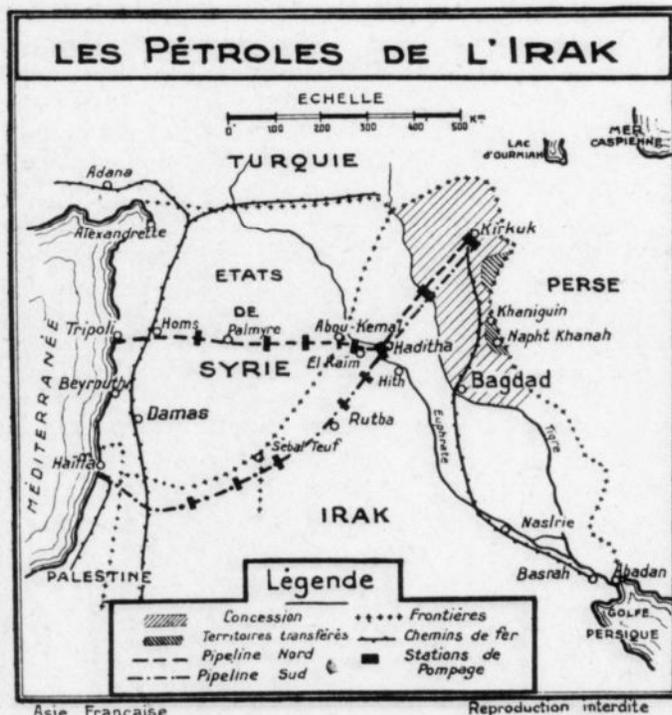
Ainsi donc, c'est cette baisse d'environ 1 million de livres sterling de 1930 à 1931, ainsi que l'abandon de l'étalon-or par l'Angleterre, qui sont à la base du conflit.

Ces faits, d'ordre purement financier, ne sont d'ailleurs pas les seuls qui aient motivé la décision prise par le gouvernement persan. Tant que la société augmenta sa production (elle est passée de 43.773 tonnes en 1912 à 6.015.894 tonnes en 1930), il n'avait évidemment aucun lieu de se plaindre, bien qu'il eût fait observer, ainsi que nous l'avons indiqué ci-dessus, que le calcul des redevances devait être modifié. Mais quand, pour

tement localisée dans une faible partie des terrains concédés, sur les champs de Maidan I Naph-tum et de Maidan I Nafteh, il n'ignore pas que les comptes de ces sociétés sont établis de telle façon qu'aucun contrôle n'est possible et que l'Anglo Persian Oil réserve une grande partie de ses bénéfices annuels à des prospections hors de Perse : Mésopotamie, Albanie, Roumanie, Hongrie, Croatie, Canada, Argentine, Australie, etc.

Le gouvernement de Téhéran connaît en outre l'existence de filiales nombreuses spécialisées dans les transports, le raffinage et la vente du gaz oil ; or il ne participe en aucune façon à leurs bénéfices, bien que ce soit son sous-sol qui les ravitaille. C'est ainsi qu'il doit ignorer la situation financière de la *British Tanker C°*, qui exploite 76 navires citernes représentant plus de 650.000 tonnes ; celle de la *Petroleum Steamship C°*, dont l'*Anglo Persian Oil* possède la totalité des titres. Il n'a point à s'occuper de la marche des raffineries d'*Abadan*, où aboutit, par un double pipe-line de 235 km., le naphte des champs de Maidan I Naph-tum dont la translation est assurée par quatre stations de pompage, ni de celles de *Swansea* et de *Grangemouth* ; enfin il ne peut ignorer les bénéfices de tous les organismes épars qui assurent à travers le monde la vente de l'essence : de la *British Petroleum Ltd.* pour l'Angleterre et l'Irlande, de la *Scottish Oil Agency*, pour l'Ecosse ; de la *Société Générale des huiles de pétrole* pour la France et les colonies françaises ; de l'*Alliance S.A.B.* pour la Belgique ; de la *S. A. Italienne pour le Commerce et l'Industrie des huiles minérales* en Italie ; de la *Det Forenede Olie C°* pour le Danemark ; de la *Norsk Braendslope A. A.* pour la Norvège ; de l'*Oxel* pour l'Allemagne.

A ce sujet, il conviendrait encore de préciser la situation de l'*Irak Petroleum C°* ; mais la participation de l'Anglo Persian Oil dans cette société de création récente est si importante, tant au point de vue financier qu'au point de vue économique et politique, qu'elle veut une étude spéciale. Bornons-nous pour l'instant à indiquer que le contrat passé entre ces deux sociétés et le gouvernement de l'Irak prévoit le paiement d'un droit fixe de 4 shillings or par tonne de pétrole exporté et l'on comprendra mieux, peut-être, que la convention d'Arcy-Mozaffer Ed Dine puisse paraître désavantageuse au Gouvernement persan.



répondre aux désirs de Sir Henry Deterding, les grands trusts pétroliers anglo-saxons décidèrent de limiter leur production en fonction des débouchés géographiques, le gouvernement de Téhéran protesta. Il n'ignore pas que, pour l'Anglo Persian Oil, l'essence et les autres produits ne sont que des accessoires et que, seul, le *fuel oil* (mazout) utilisable dans les chaudières marines, compte pour l'Amirauté.

S'il lui est possible de surveiller, de manière assez précise, les résultats de l'exploitation de son sous-sol, exploitation qui se fait par l'intermédiaire de la *First Exploitation C°*, de la *Baktiari Oil C°*, de la *North Persian Oil C°* et qui est net-

Toutefois, cette divergence d'intérêts n'aurait pas suffi à transformer ces questions, jusqu'à présent purement commerciales, en un différend international si d'autres mobiles n'étaient intervenus. Le geste du gouvernement persan ne doit pas être considéré comme un fait isolé, mais bien plutôt comme l'aboutissement d'une nouvelle politique caractérisée par un impérieux désir d'indépendance dont les pays d'Orient nous ont donné à maintes reprises les preuves les plus tangibles. On a signalé ici même l'évolution de ces peuples. Qu'il s'agisse de la Syrie, de l'Irak, de l'Arabie ou de l'Afghanistan, chez tous on a re-

trouvé le même besoin d'indépendance, les mêmes désirs d'affranchissement. Comme les autres pays, la Perse demande l'application intégrale du trop fameux principe wilsonien du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et si, de par sa situation géographique, elle est obligée de subir les voisinages dangereux de la Russie soviétique au Nord, de l'Angleterre à l'Ouest et au Sud, elle entend, malgré tout, être maîtresse de ses destinées. L'histoire de ces dernières années prouve bien l'ardeur de son désir.

En 1919, l'Angleterre pensait pouvoir lui imposer un accord qui constituait un véritable protectorat britannique. En 1921 cependant le gouvernement persan, dans lequel le colonel Riza Khan, le Chah actuel, joua pour la première fois un rôle prépondérant, se sentit assez fort pour refuser de signer les traités préparés par Lord Curzon. Il s'appuyait alors sur l'amitié de la Russie soviétique et les troupes anglo-indiennes durent évacuer le plateau iranien. Depuis l'avènement de la nouvelle dynastie, le nationalisme persan s'est affermi et il n'a pas craint en 1928 de supprimer toutes les capitulations et tous les privilèges dont jouissaient les étrangers. En 1929, il a su imposer des conditions très dures aux *Imperial airways* (lignes d'aviation de l'Empire britannique) pour le survol des régions sud de la Perse à destination de l'Inde. Encore ne donna-t-il cette autorisation que pour une durée de trois ans de sorte que, depuis l'été dernier, la ligne aérienne pour les Indes ne traverse plus la Perse, tandis que la Société royale néerlandaise d'aviation peut continuer à se servir des bases persanes. En 1930, il a réalisé une partie du chemin de fer transpersan et aménagé la route de Revandouz au golfe Persique, libérant ainsi les provinces caspiennes de la tutelle commerciale soviétique (1). En 1931, le télégraphe indo-européen, qui était administré jusque là par l'Angleterre, est passé sous le contrôle de Téhéran et, en 1932, S. M. Pahlevi a su soumettre le cheik de Mohammerah, allié puissant de l'Angleterre, et lui imposer une retraite dorée à Téhéran. Seule, la concession de l'Anglo Persian Oil persistait encore. Son annulation a provoqué dans tout l'Iran une joie particulière ; elle a été fêtée comme une gloire nationale.

Cette attitude doit être soulignée, car elle caractérise nettement la mentalité actuelle des Persans. Il y a quelques jours à peine nous causions de ce sujet avec un jeune Persan, ancien élève de l'école Centrale à Paris.

« Le temps est passé, nous disait-il, où un souverain ignorant aliénait à l'étranger le sous-sol de notre pays. A l'heure actuelle, nous voulons être maîtres de notre destinée. Depuis l'avènement de S. M. Pahlevi, chaque année, nous sommes venus de plus en plus nombreux étudier

en Europe, et beaucoup de mes camarades sont déjà retournés en Perse. La science occidentale n'est pas aussi universelle qu'on l'avait supposé, et si nous n'avons pas la prétention d'être de savants techniciens, nous avons celle d'être des ingénieurs sérieux, des médecins compétents, et de pouvoir exercer honorablement nos professions. Vous ne sauriez d'ailleurs trouver mauvais que nous profitions des richesses de notre pays et que nous voulions le mettre en valeur et l'exploiter. Certes, en ce qui concerne l'Anglo Persian Oil, nous avons peut-être eu tort de brusquer un peu les choses ; mais nous patientions depuis si longtemps sans jamais rien obtenir ! Il y a un contrat, c'est exact ; mais soyez francs et rappelez-vous dans quelles conditions il a été signé. Il est actuellement archaïque et la Perse a le droit de le dénoncer au nom de la souveraineté qu'elle exerce sur son territoire. Nous serons finalement maîtres chez nous, car le nationalisme et l'idéal persans grandissent chaque jour ».

Ceux qui sont au courant des mouvements spirituels qui brassent les âmes orientales ne sauraient être surpris par ces affirmations.

Deux causes principales motivent donc l'attitude du gouvernement persan : un différend d'ordre financier d'abord, une exacerbation du nationalisme ensuite. Ce ne sont peut-être pas d'ailleurs les seules raisons qui ont motivé la décision de Téhéran.

La Perse subit depuis plusieurs années l'influence du Gouvernement soviétique qui a su, très habilement, se créer une situation exceptionnelle et s'attirer la sympathie de l'opinion persane en renonçant solennellement, dès 1921, à tous les droits de l'ancien régime tsariste sur les régions situées au sud de la Caspienne. Depuis, l'U.R.S.S. a toujours soutenu, sinon provoqué, par ses conseils et ses encouragements, toutes les manifestations de ce nationalisme latent qui menace de transformer la face du monde asiatique. Sa politique rejoint, sur ce terrain, la grande tradition des tsars et, à tout bien considérer, le différend anglo-persan peut être interprété, tout au moins par certains côtés, comme un épisode de plus de la lutte légendaire de l'ours blanc moscovite et de la baleine britannique.

La presse russe n'a d'ailleurs point dissimulé son opinion et ses désirs. Dès novembre dernier, elle a représenté l'Anglo Persian Oil comme le dernier rempart de la Grande-Bretagne, non seulement en Perse, mais dans le Proche-Orient et dans l'Asie antérieure. Cette société n'est pour elle qu'un instrument d'asservissement économique et politique dont l'Angleterre se sert depuis trente ans « pour piller la Perse ». C'est en s'appuyant sur elle que Londres provoque, suivant les besoins de sa politique, des révoltes de tribus, étend sa domination sur les principautés jadis indépendantes du littoral occidental de la péninsule d'Oman : Hessab, Chaam, Ras el Haïm, El Hamrin, El Adjan, Mascate et Koweït. L'indignation de la presse persane est donc bien

(1) Voir à ce sujet : *Politique des voies de communication en Perse et le chemin de fer transpersan (Asie Française, juin 1931, pages 194 et suivantes).*

compréhensible. Ce que veut Téhéran, c'est la liquidation complète de cet état dans l'état, et « nous qui ne désirons que la prospérité de cette nation amie, qui voulons voir les peuples s'affranchir des appétits sanguinaires de tous les impérialismes européens, ne pouvons qu'applaudir au geste du gouvernement de Téhéran. »

C'est dans un article des *Izvestia*, du 2 décembre 1932, que l'on trouve les précisions les plus complètes sur le rôle politique et économique de l'Anglo Persian Oil en Perse et sur ses rapports avec le gouvernement persan. Il est impossible de le reproduire en entier ici ; il ne fait d'ailleurs que confirmer les appréciations que nous venons de donner. Sa conclusion seule importe, car elle présente un aperçu, sinon original, tout au moins nouveau de cette question :

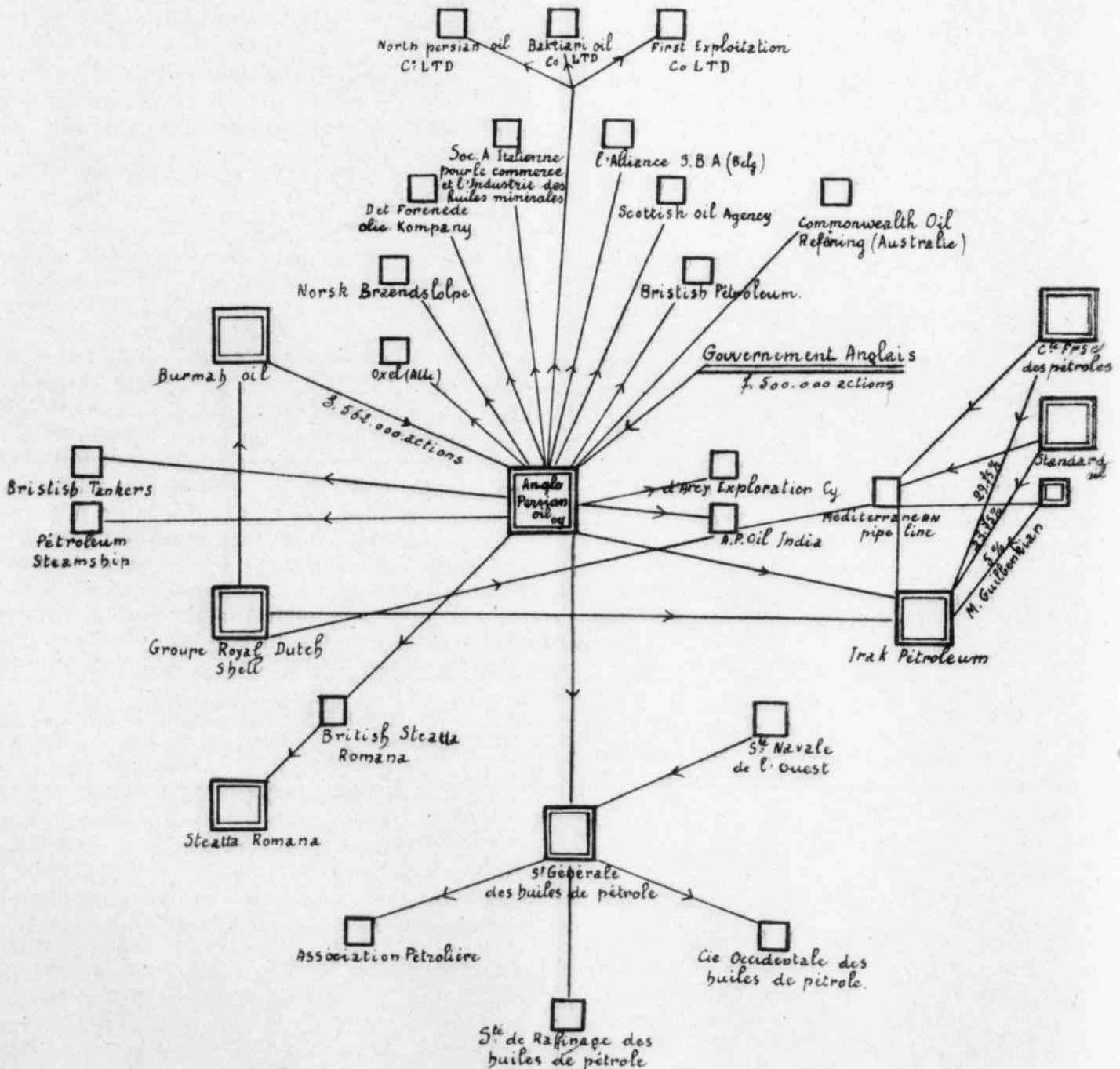
L'annulation de la concession pétrolifère de l'Anglo Persian Oil est un événement politique de première importance qui fera apparaître encore plus clairement que l'Anglo Persian Oil est un des plus puissants trusts mondiaux, et que, à l'égal de la Standard Oil et de la Royal

Dutch-Shell, il représente un des piliers de base de l'impérialisme mondial...

L'histoire de l'origine et du travail de cette Société, qui représente, d'après la terminologie de ses historiens officiels, le roman de l'esprit d'entreprise britannique, forme un tableau de rapine coloniale et de pillage cynique, rare même dans les annales de l'impérialisme...

En constatant que le Gouvernement persan se trouve en face, non seulement d'un trust pétrolier mondial, mais aussi de toute la force politique et militaire de l'Empire Britannique qui est derrière lui, on ne peut pas ne pas reconnaître la hardiesse considérable de son acte. Celui-ci n'a été possible que parce que l'Empire Britannique a cessé, sous les coups de la crise économique mondiale, de jouer dans le monde son rôle d'antan. Indépendamment du résultat des prochains pourparlers, le présent conflit est une indication sérieuse de l'effondrement de la politique coloniale de l'Angleterre, et sa répercussion dans les pays de l'Orient contribuera, sans aucun doute, à agrandir encore les fissures de l'édifice branlant de l'Empire Britannique.

Nous retrouverions les mêmes affirmations et les mêmes insinuations dans la *Zaria Vostoka* de



PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE L'ANGLO-PERSIAN OIL CO.

Tiflis, dans le journal *Chafaki Sorkh* (l'Aube rouge), voire même dans la *Frankfurter Zeitung* ou dans le *Neues Wiener Journal*.

Ainsi donc, le problème immédiat à résoudre, résultant de la décision du gouvernement persan, pose une autre question plus vaste et plus importante : celle du prestige de l'Angleterre. Il semble bien, en effet, que la pensée intime de beaucoup de peuples orientaux soit que l'Empire Britannique est arrivé à l'apogée de sa puissance en 1914 et qu'il est, à l'heure actuelle, si gêné par les événements du monde qu'il devra accepter bien des torts et composer avec les jeunes nationalités, qui affirment chaque jour davantage leur puissance. L'Orient, comme l'a écrit fort justement le *Daily Mail*, n'a pas de respect pour les gens qui ne savent pas ce qu'ils veulent et qui craignent de gouverner. « Il a tendance à attribuer toutes les concessions à la faiblesse, fait qui ne devrait jamais être oublié dans notre politique orientale. » Cette constatation est profondément exacte. Ses conséquences logiques en ont été perçues par le Gouvernement de Londres. Elles expliquent en partie ses réactions.

**

Dans l'affaire de l'Anglo-Persian Oil, tout abandon est hors de question. Des intérêts vitaux sont en jeu. Nous les avons indiqués par ailleurs et le tableau de la page 198, qui indique les principales participations de cette société, prouve assez l'importance considérable de l'Anglo-Persian Oil Co dans la vie politique et économique de la Grande-Bretagne.

La position de l'Angleterre est d'ailleurs très forte. La validité de la concession d'Arcy a été reconnue par plusieurs gouvernements constitutionnels et sa dénonciation ne peut reposer sur aucun argument de droit. La Société a dépensé plusieurs millions de livres sterling qui sont restés longtemps improductifs et le gouvernement persan qui, pendant quinze ans, n'a pas participé aux risques de l'affaire, est assez mal fondé à réclamer aujourd'hui une amélioration de son traitement. Sur ce point, cependant, Londres acceptera les aménagements rendus nécessaires par l'évolution psychologique du peuple persan et tiendra compte du mouvement de mauvaise humeur de Téhéran, déclenché peut-être avec l'arrière-pensée d'un chantage fructueux, mais motivé aussi par l'amertume d'avoir subi une forte perte au change sur les sommes versées au titre des redevances et laissées imprudemment dans les banques anglaises. Le gouvernement britannique a d'ailleurs obtenu une première satisfaction morale, puisque le premier ministre persan Teymourtach, qui était l'instigateur de la résiliation, vient d'être disgracié ; on lui reprochait d'avoir partie liée avec certaines puissances qui se rappelaient qu'Alexandre le Grand est entré dans l'Inde en passant par la Perse.

Telles sont les raisons pour lesquelles un ac-

cord est intervenu très vite, avec quelques concessions de la part de l'Anglo-Persian. Comment a-t-il été passé ? A la suite de quelles vicissitudes, et quelles en sont les clauses ? Voilà ce qu'il nous reste à dire maintenant.

F. TAILLARDAT.

Études siamoises⁽¹⁾

CHAPITRE IX

LES LETTRES ET LE THEATRE

La langue et l'écriture. — L'alphabet siamois. — Les origines littéraires. Livres sacrés, légendes et chansons de gestes. — La littérature contemporaine. — Poète et souverain.

Si vous écoutez une conversation entre Siamois, vous êtes frappé de son allure sautillante ainsi que de la diversité des tons qui soulignent les mots. Cette double constatation vient de ce que la langue thaï, en même temps qu'elle est monosyllabique — les polysyllabes viennent du sanscrit — est, avec le chinois et l'annamite, une des trois langues chantées de l'Extrême-Orient. Chaque mot est émis sur l'un des cinq tons qui lui donne sa signification propre et le distingue de ses homophones (2). On a coutume de citer comme exemple la phrase-type, dite des cinq *kaï*, dans laquelle ce même monosyllabe, suivant le ton dont il est assorti veut dire successivement : « Qui a volé l'œuf de la poule ? » (3). Par ailleurs, le mot n'a pas l'individualité qu'il possède principalement dans les langues à flexion : il sera verbe, substantif, adjectif suivant le mot complémentaire qui l'accompagne. Même procédé pour indiquer le temps du verbe qui, par lui-même, ne comporte que l'infinitif. On voit par là les difficultés que présente pour un Européen l'étude d'une telle langue, exposé qu'il est aux impairs grammaticaux et aux calembours involontaires, qui ne manqueront pas de faire la joie de ses interlocuteurs : je parle ici par expérience personnelle.

Autre écueil : il est pour les vocables une hiérarchie correspondante à celles des personnages,

(1) Les premières *Études siamoises* ont paru dans l'*Asie française* en juin 1932 (p. 200), en juillet-août (p. 234) et en septembre-octobre (p. 285), puis en janvier 1933 (p. 17-22), en février (p. 59-63), en mars (p. 95-100), en avril (p. 137-142) et enfin en mai (p. 161-165).

(2) Ces cinq sons sont : le son droit, le circonflexe, le bas, le grave et le haut. Ils sont marqués par quatre accents et par trois sortes de lettres : les hautes, les basses et les moyennes.

(3) Mgr Pallégoix cite encore la phrase suivante, dans laquelle le même mot *khao* est mis à toutes les sauces : *khao bok khao và klai krung khao, mi khao pen, rāb khao mi khao khao men khao klun mài khao*, ce qui signifie : « On dit que près de l'ancienne capitale il y a une montagne qui a la forme d'une corne où se trouve du riz blanc qui a une mauvaise odeur au point qu'on ne peut le manger. » (*Description du Royaume thaï ou Siam*, tome I, p. 377.)

objet ou sujet du discours. La même partie du corps sera désignée différemment suivant le rang social de son titulaire. Le nez du roi ne saurait s'appeler comme le nez du prince héritier ; et le pied d'un seigneur de la cour n'est pas le pied d'un homme du commun. Pour parler au souverain, il est un formulaire étroit dont il importe de ne pas s'écarter. « S'il vous plaît » devient, dans la bouche d'un courtisan, « Si telle est votre Volonté souveraine imposée sur le sommet de notre tête » ; cela, à rapprocher de la formule en usage, paraît-il, à la Cour de Birmanie : « Que mon front respandisse du reflet des pierreries que vous avez aux doigts de vos pieds ». Racine eût pu s'inspirer de ces exemples pour le discours d'Esther à Assuérus, dans lequel le vocable de « Seigneur » paraît un peu nu.

Il est encore à noter que le substantif siamois, étant volontiers descriptif ou métaphorique, répond souvent à la définition classique : « nommer, c'est connaître » (*nomen, noscere*). C'est ainsi que le fleuve est la Mère des Eaux : *Mé Nam* ; les larmes sont l'eau des yeux : *nam-ta* ; les nœuds, les yeux de l'arbre : *ta-ton-maï* ; le gouvernail, la queue du tigre : *hang-sua*. Le même mot : *louk* désigne également l'enfant et le fruit, l'enfant étant le fruit de la mère, et le fruit étant l'enfant de l'arbre. La traduction littérale d'un écrit sera d'autant plus difficile que l'écrivain siamois aime les enjolivements et les fioritures qui figurent les arabesques ou les arpegges du style. Il me souvient, qu'étonné de la longueur de la traduction d'un de nos textes, et ayant questionné là-dessus notre interprète, je pus me rendre compte des nombreuses interpolations dues à la fantaisie du traducteur « parce que cela faisait bien ».

Il est remarquable, dans ces conditions, qu'un des meilleurs linguistes du Siam ait été un missionnaire français, Mgr Pallegoix, qui eut pour disciple le roi Mongkut en personne. Il sut pénétrer si avant dans le génie de la langue siamoise, que seul il parvint à en fixer les règles dans une grammaire et un dictionnaire, deux monuments impérissables de son génie. De l'aveu même du roi Mongkut, notre compatriote était si habile à manier la langue thaï, que Sa Majesté aimait à l'appeler son *kru*, son maître. Quand la dépouille mortelle du vénérable vicaire apostolique passa devant le palais, le roi fit mettre le drapeau siamois en berne, tirer le canon, et vint lui-même sur le rivage saluer le grand linguiste. Son entourage parut s'en étonner, mais Sa Majesté, se tournant vers ceux qui l'accompagnaient, leur dit : « Ne croyez pas que j'agirais de même à la mort d'un autre *sang-kharat*, mais celui-ci est notre maître à tous, saluons ! » (1). Il appartenait au roi Mongkut, qui était un des premiers lettrés de son royaume, de rendre un tel hommage.

(1) S. Chevillard. *Siam et les Siamois*, p. 268.

Il me semble retrouver quelque chose du parler et même du caractère du Siamois dans son écriture grêle, toute en déliés, et qui fait penser à une écriture sténographique, bien différente en cela des écritures de l'Inde, grasses et lourdement assises sur la ligne, ce qui leur donne un aspect monumental. Les quarante-quatre lettres qui composent l'alphabet thaï sont cependant des dérivés des alphabets indous ; elles s'accompagnent des signes diacritiques. La plus ancienne inscription connue est celle de la stèle dite du roi Rama Kamaeng, qui aurait été le créateur de cet alphabet au début du xiv^e siècle, inscription dont l'intérêt philologique est comparable à celui de la fameuse stèle orientale du roi Mésa.

Les vieux monuments siamois, représentant les Livres sacrés, se composaient de feuilles de palmiers sur lesquels les caractères étaient tracés, de gauche à droite, à la pointe du style, et l'espèce qui fournissait ces feuilles (1) était spécialement cultivée, dans chaque monastère, pour ses copistes. Bien avant l'introduction de l'imprimerie, qui ne date que du milieu du siècle dernier, le Siam a connu l'usage du papier, fabriqué depuis le début du xvi^e siècle avec l'écorce de l'arbre *roï*, et dont les feuilles étaient tantôt blanchies, tantôt noircies. Sur les feuilles blanches le copiste écrivait avec une écharde de bambou trempée dans de l'encre de Chine, qu'il remplaçait, pour les feuilles noires, par de la stéatite ou par de la chaux. Chacune des feuilles du manuscrit ainsi obtenu était plissée en accordéon, et le livre formé de leur assemblage — *samud* — s'ouvrait et se fermait comme un paravent. On trouve de nombreux spécimens de ces manuscrits à la Bibliothèque nationale dite Vajiravath, qui possède encore une collection d'environ 25.000 volumes modernes, et s'enrichit chaque jour du dépôt légal de deux exemplaires de tout ouvrage imprimé.

**

Les premières productions littéraires du Siam furent d'inspiration purement religieuse et trahissent une influence indoue, soit directe, soit par l'intermédiaire du Cambodge. Cette littérature a pris son essor au moment de l'introduction du Bouddhisme, c'est-à-dire, nous l'avons vu, vers la fin du xiii^e ou le commencement du xiv^e siècle. Les textes sont en langue pâli, tracés en écriture khmère. Ils se réfèrent pour la plupart aux épisodes de la vie du Bouddha et aux aventures de ses disciples. Le plus ancien manuscrit connu est un traité de cosmogonie bouddhique, composé sous le titre de *Traidbumikatha* par le roi Dharmajara, fils de Rama Kamaeng. De cette période datent également les « maximes du roi Pra Ruang », qui forment un traité de morale.

Sous la deuxième dynastie, qui régna à Ayu-

(1) *Streblyus asper* ou *Trophis aspera*.

thia de 1350 à 1765, plusieurs monarques laissèrent des écrits sur des sujets légendaires, historiques ou militaires. Cette période de développement littéraire eut son apogée sous le règne de Pra Naraï, qui vit le poète Si Praj, auteur du « *Klong Kamsruen* » et de l'« *Histoire d'Amiruth* ». A la même époque appartient le double poème d'« *Inao* », écrit, semble-t-il, au début du XVIII^e siècle, par deux sœurs, princesses de sang royal, et dont le sujet est emprunté au folk-lore javanais, tandis que la plupart des autres productions contemporaines sont d'inspiration indoue ; le sujet en est généralement emprunté au Ramayana, que les Siamois appellent le Ramakien. Le merveilleux y tient une large place, et les personnages se plaisent aux métamorphoses. Ainsi, dans le poème du « *Nang Ou Tai* », on voit une princesse du peuple des Serpents prendre la forme humaine, pour plaire à un mortel ; dans le « *Manohara* », c'est un être hybride, moitié femme, moitié oiseau, qui s'éprend d'un prince, tandis que dans le « *Chalawan* », une princesse, enlevée par un crocodile, est délivrée par celui qui l'aimait — histoire qui fait penser au mythe de Persée et d'Andromède. Mais le personnage-type est le héros *Aniruth*, qui poursuit de sa flamme la belle *Ousa*, pour en faire sa femme, et dont les aventures rappellent celles des personnages de nos chansons de gestes.

A côté du mythe et de la légende, l'histoire est représentée par les ouvrages de deux annalistes, *Nang Nopamat* et *Ha Wat*. L'œuvre du premier de ces auteurs se rapporte à la première dynastie ; la seconde, relative à la dynastie suivante, est curieuse par la description qu'elle a laissée des fêtes et des cérémonies de la Cour d'Ayuthia.

Nous avons vu le rôle joué par les missionnaires français sous le règne de Pra Naraï : on leur doit la traduction en langue thaï d'un grand nombre d'ouvrages religieux, notamment de l'« *Imitation de Jésus-Christ* ».

De la production de cette époque il ne reste malheureusement que peu de chose, la plupart des manuscrits ayant subi le sort de ceux de la bibliothèque d'Alexandrie, lorsque la ville d'Ayuthia fut détruite de fond en comble par l'invasion birmane.

Dans la période moderne, qui commence avec le troisième Empire thaï et la fondation de Bangkok, l'influence chinoise se juxtapose à l'influence indoue, qu'elle tend à supplanter. Le fameux roman des « *Trois Royaumes* » est, pour la première fois, traduit en siamois et conquiert une popularité qu'il partage avec la traduction du « *Liat-Kok* ».

Les souverains de la dynastie Chakri sont, de tradition, des lettrés, qui encouragent les travaux de l'esprit et s'efforcent de retrouver et de rassembler les débris de la production des siècles passés. Sous les règnes des premiers d'en-

tre eux, de Pra Yot et de Pra Lot (1), fleurit à la Cour de Bangkok le poète Suntorn Pou, auteur également d'un livre de proverbes. Plus récemment, le Siam a trouvé un épistolier de talent dans la personne du roi Mongkut, un essayiste et un dramaturge dans celle de son successeur Chulalongkorn ; un littérateur complet dans le roi Rama VI qui, encore étudiant en Angleterre, écrivait une Histoire de la guerre de Succession de Pologne, et mettait en vers siamois plusieurs pièces de Shakespeare, avant d'adapter les poèmes indous du Mahabaratha et du Sakountala. De nos jours, le prince Damrong, frère du feu roi Chulalongkorn, s'est fait une spécialité des recherches historiques, en même temps qu'il s'occupe de l'archéologie et des beaux-arts, sans en excepter l'art chorégraphique qui, nous l'allons voir, est une branche importante de l'art dramatique siamois.

**

Le théâtre a de tous temps été une des distractions favorites de la population thaï. Elle ne dédaigne pas le théâtre chinois, dont les acteurs, le visage couvert de masques horribles, gesticulent dans un tintamare assourdissant de gongs, de cymbales et autres instruments redoutables. Mais elle s'empresse surtout aux représentations du théâtre national. Celui-ci comporte deux variantes, le *khon* et le *lakhon*. Le *khon* est la forme la plus ancienne de l'art dramatique siamois ; à l'origine il eut un caractère religieux, rappelant nos mystères du moyen âge. Les acteurs peuvent être des deux sexes, encore que généralement les rôles féminins soient tenus par des hommes. Ceux-ci, et c'est la caractéristique du *khon*, portent des masques stylisés représentant un certain nombre de personnages-types analogues à ceux de l'*atellane grecque* et de la *commedia dell'arte* italienne. Comme ces masques, à l'inverse de ceux du théâtre antique, s'opposent à l'émission de la voix, les paroles du rôle sont dites par un récitant, dont la préoccupation constante est de suivre les phases de la mimique — réalisant déjà, bien avant l'apparition du cinéma, le synchronisme entre la voix et le geste recherché dans les modernes « *talkees* ».

Dans le *lakhon*, qui est la forme populaire du drame, et qui doit son nom à la ville de la péninsule malaise qui fut son berceau (2), les acteurs ne sont pas masqués, sauf lorsqu'ils figurent des démons, des singes ou autres personnages fantastiques. Les deux sexes ne devant pas voisiner sur la scène, les troupes sont de composition entièrement ou masculine ou féminine. La pièce n'est point récitée, mais chantée par le chœur, dont le rôle est donc encore plus im-

(1) Les noms complets de ces deux souverains sont, d'après la transcription officielle actuelle, Pra Buddha Yod Fa Chulalok (1782-1809) et Pra Buddha Loes La Nobhalai (1809-1824). — D'après cette transcription, Pra Naraï est devenu Pra Narayana.

(2) Lakhon ou Ligor, plus communément appelée aujourd'hui Nakon Si Tamara, sur le golfe de Siam.

portant que celui qu'il avait dans la tragédie grecque. Quant aux acteurs, s'il leur est permis d'élever la voix par moments, ils doivent dans l'ensemble se borner à mimer leur rôle. La pièce est écrite à cet effet, et la représentation demande une collaboration étroite entre l'auteur et les exécutants.

Le chœur est soutenu par un orchestre invariablement composé de huit instruments : deux xylophones, formés de lames de bambou assemblées au-dessus d'une caisse de résonance, et dont l'un donne l'alto, l'autre la basse ; deux gammes de gongs, également alto et basse, portés sur un cadre de forme circulaire, au milieu duquel est assis l'instrumentiste, armé de ses baguettes ; deux flageolets ; trois caisses, un tambour. L'orchestre ainsi constitué se complète parfois d'instruments de moindre importance.

Autrefois, les troupes théâtrales appartenaient soit à quelque seigneur de la Cour, soit au roi lui-même, qui les entretenaient de leurs deniers. Aussi ne jouaient-elles que pour le bon plaisir de leur maître et de ses invités. Autres temps, autres mœurs, ou, plutôt, autres bourses. Les troupes qui subsistent sont aujourd'hui aux gages d'impresarii, et les salles dans lesquelles elles se produisent devant un public payant, sont agencées à l'européenne* : herse et rampe électrique, décors mobiles, praticables. Toutefois, les traditions dramatiques ont survécu. La représentation d'une pièce dure plusieurs soirées et chaque soirée se prolonge toute la nuit. Les épisodes s'en déroulent avec une lenteur faite pour exaspérer le spectateur européen, mais dont s'accommode parfaitement le public siamois, qui ne compte guère avec le temps.

Le sujet de ces pièces est généralement emprunté aux légendes indoues, des Pouranas, de l'Hitopadesa, principalement du poème du Ramayana. L'une d'elle, composée par un des lettrés de la Cour sous le titre de « Narasingha ou l'Homme-Lion », fut représentée voici déjà bien des années « dans la manière classique, disait l'annonce, et par des artistes amateurs masqués » sur la scène de Dvi-Panya, dans les jardins royaux de Saranrom. Je lis encore, sur le programme que j'ai conservé :

L'action se passe au temps du Satya Yuga (l'Age de la Vérité) qui, d'après les Pouranas indous, est le premier âge du monde. A cette époque, les dieux étaient perpétuellement en guerre contre les démons, et les hommes invoquaient souvent le dieu Vichnou pour détruire un démon particulièrement méchant, auteur de méfaits et d'atrocités de toutes sortes. Vichnou, pour ce faire, avait d'ordinaire recours à quelque « vatar » (incarnation). La pièce traite de l'incarnation dite « Narasinghavatar » ou « Incarnation de l'Homme-Lion.

En voici l'analyse :

Siva, le Destructeur, donne, comme de coutume, audience aux dieux inférieurs. Remarquant leur attitude affligée, il en demande la cause à Indra. Indra, régent du Firmament, informe Siva que les dieux sont affligés parce qu'un démon appelé Hiranya-Kasapa commet toutes sortes d'atrocités et a même chassé les dieux de leurs demeures. Le démon s'est installé à Vējayanta, résidence d'Indra lui-

même, pendant que les démons ses partisans occupent d'autres lieux. Indra, porte-parole des dieux, prie Siva de les débarrasser du démon.

Siva répond qu'il a fait lui-même à Hiranya-Kasapa un don qui lui assure la toute-puissance et la conquête des trois mondes. Ni Dieu ni homme ne peut l'emporter sur Hiranya-Kasapa, car il est invulnérable. Ni Dieu, ni homme, ni aucun des êtres inférieurs de la création ne peut le détruire ; les armes employées contre lui se brisent en pièces. On ne peut le tuer ni de nuit, ni de jour ; il ne mourra ni à l'intérieur des portes, ni au dehors. Ainsi protégé par le don de Siva, le démon sait qu'il n'a rien à craindre de personne.

A ce langage, Indra demeure confondu. Au nom des dieux il insiste pour la destruction immédiate du démon. Siva répond que lui-même n'a pas le pouvoir de tuer le démon. Il n'y a de recours qu'en Vishnou. Vishnou seul peut trouver un moyen de le détruire. Indra conseille donc aux dieux de s'adresser à Vishnou.

Les dieux, satisfaits, prennent congé de Siva et se dirigent de suite vers la « Kasira-Samuda » ou Mer de Lait, où ils trouvent Vishnou endormi sur sa couche, formée par le serpent et veillé par sa femme Lakshmi. Indra souffle dans une conque et réveille Vishnou.

D'une voix unanime les dieux invoquent l'aide du protecteur. Vishnou demande quel est le sujet de leurs plaintes. Indra lui explique ce qui se passe et termine en demandant au Grand Dieu de détruire le démon Hiranya-Kasapa.

Vishnou, souriant, répond qu'il a toujours connu ce démon comme malfaisant ; si Hiranya-Kasapa a osé commettre de pareilles atrocités à l'égard des dieux, c'est qu'il était soutenu par la faveur de Siva. Vishnou dit aux dieux de se rassurer et de le laisser s'occuper du démon. Les dieux, remplis de joie, le saluent et prennent congé de lui.

Alors le Protecteur se revêt, prend ses armes et les fait tourner. Les cieux et la terre en tremblent. Il saisit le disque, et le lance dans les airs, où il se transforme en un être céleste qu'il dépêche comme messenger au Garouda, « monture particulière. Le Garouda arrive. Vishnou monte sur les épaules de l'homme-oiseau, qui l'emporte rapidement à travers les airs jusqu'au Mont Soumerou, au sommet duquel est Vējayanta, la demeure d'Indra.

Aussitôt arrivé au mont Soumerou, Vishnou se transforme en Homme-Lion. Ce monstre terrible a la tête d'un lion et le corps d'un homme puissant ; ses mains sont garnies de griffes dont l'atteinte donne la mort ; son rugissement s'entend des trois mondes.

Ne voyant pas le démon au dehors, l'Homme-Lion enfonce la porte de Vējayanta. Il met en fuite les gardes et les serviteurs et découvre le démon malfaisant endormi sur la couche d'Indra. L'Homme-Lion, d'une voix irritée, le réveille et l'invite à lui rendre hommage. Subitement tiré du sommeil, Hiranya-Kasapa paraît d'abord presque effrayé et prêt à perdre l'esprit. Mais, se ressaisissant bientôt, il demande à l'Homme-Lion : « Que viens-tu faire ici ? » L'Homme-Lion l'informe sans détour qu'il est venu pour l'occire en punition des offenses impardonnables qu'il a commises à l'encontre des dieux. Hiranya-Kasapa, dont la tête se monte, traite l'Homme-Lion de fou, qui s'est égaré là par stupidité et va bientôt lui servir de proie. Cela dit, le démon s'élance sur son ennemi. L'Homme-Lion, avec un formidable rugissement, se précipite à sa rencontre, et tous deux combattent.

Le combat est terrible. Mais bientôt le démon est épuisé de fatigue. Il tombe. L'Homme-Lion le traîne jusqu'au seuil de la demeure, et, aux rayons du soleil couchant, le terrasse sous son pied. Puis il lui pose les questions suivantes :

— « Suis-je un dieu, un homme ou un animal ? Quelles armes ai-je dans mes mains ? Fait-il jour ou nuit ? La place où tu gis est-elle dans la maison ou dehors ? »

A quoi Hiranya-Kasapa répond : « Tu n'es ni dieu, ni homme, ni aucun animal que je connaisse. Tu n'as pas d'armes entre les mains ; ce que tu as semble être des griffes. Il ne fait ni jour ni nuit, car c'est juste l'heure du coucher du soleil. La place où je gis n'est ni dans la

maison ni dehors. » Le démon ajoute qu'il sait que sa dernière heure est venue.

Alors l'Homme-Lion, saisissant sa victime, la met en pièces avec ses griffes terribles, érudant ainsi la « Lettre de la Loi » du don de Siva (car chacun des dieux est tenu d'observer la parole des autres). Le vil démon une fois détruit, la mission de l'Homme-Lion est terminée. Reprenant sa forme primitive, Vishnou remonte sur le Garouda et regagne sa retraite sur la Mer de Lait.

Les dieux inférieurs, apprenant la destruction du démon, sont remplis d'allégresse. Emmenant avec eux les déesses, ils se rendent au mont Soumerou où ils chantent et dansent joyeusement. La pièce finit sur ce ballet.

Il est piquant de retrouver dans ce thème certains traits des poèmes homériques ou de la mythologie grecque : Hiranya-Kasapa invulnérable fait penser à Achille trempé dans les eaux du Styx, de même que l'Homme-Lion mettant en pièces le monstre évoque Hercule détruisant l'hydre de Lerne ou bien encore Thésée tuant le Minotaure. Je laisse à l'érudition des disciples de MM. Max Muller et Michel Bréal le soin de poursuivre le rapprochement.

A vrai dire, la partie la plus originale du théâtre siamois est la partie chorégraphique. A chaque troupe est attaché un essaim de jeunes ballerines, entraînées dès l'âge le plus tendre aux dislocations nécessitées par leur art. Celui-ci, en effet, ne consiste pas, comme chez nous, à dessiner des pas ou des figures rythmées dont la légèreté est le principal mérite, mais essentiellement à figurer des attitudes aux contorsions étranges et déconcertantes de prime abord. Les principaux épisodes du spectacle sont ainsi mimés par le corps de ballet, qui affronte les feux de la rampe sous un accoutrement somptueux, mais étouffant.

Le torse de la danseuse est moulé dans une carapace formant tunique aux lourdes écailles ; une ceinture, *hoïna*, laisse tomber une large bande qui recouvre le pa-noung aux plis raides et cassants. Sur les épaules s'accrochent les *inchanon*, en métal et en strass, dont la forme est celle d'un aileron de squal. Des colliers et des pendeloques battent sur la poitrine, tandis que des bracelets massifs sertissent les poignets et les chevilles ; de nombreuses bagues ornent les doigts, effilés par des ongles artificiels d'une longueur démesurée. La tête enfin, s'emboîte dans le *pantiourék*, sorte de casque qui se termine en couronne — *mongkut* ou *makut* — surmontée elle-même du *yot* qui hérissé le sommet de certains édifices siamois.

Sous ce caparaçon, le visage fardé d'un blanc livide, la petite ballerine, véritable jouet désarticulé, s'immobilise dans des attitudes plastiques ; et, quand elle s'anime, ses gestes ne sont que des flexions du buste, des glissements mesurés, des extensions des bras qui dessinent dans l'air des courbes infiniment lentes. Et tout cela fait d'une poupée gracile et fragile l'expression aigüe d'un hiératisme étrange.

P.-LOUIS RIVIÈRE,
Correspondant de l'Institut.

VARIÉTÉS

UN CLUB CENTENAIRE A BOMBAY

Les Clubs, on le sait, jouent un rôle important dans la vie des Anglais, non seulement chez eux, mais encore, et surtout peut-être, quand ils sont loin de la mère-patrie : aussi en trouve-t-on, et de très florissants, partout où les fils d'Albion se sont fixés. Le *Byculla Club*, à Bombay, se prépare à fêter son centenaire ; c'est le plus ancien de l'Inde, après ceux du Bengale et de Madras.

Il fut fondé en 1833, sous l'impulsion de Mr William Newnham. La tyrannie de caste des milieux officiels commençait à disparaître ; et l'on sentait le besoin d'un lieu de réunion plaisant et confortable, où pourrait s'épanouir le bien-être matériel et moral, loin des misérables tavernes où nouveaux-venus et visiteurs étaient « empoisonnés par les saucisses de porc, dévorés par les puces et les moustiques, contaminés par le linge... douteux, et étouffés par la poussière et l'impertinence du personnel ».

Les débuts furent modestes : on s'installa dans la *Byculla Assembly Room*, qui se composait d'une salle de banquet et de bal aux murs couleur « joues des jeunes filles en fleur » et d'un champ de course rudimentaire. On pouvait dîner pour 12 annas ; un festin de douze personnes, avec « toutes les friandises de la saison », ne coûtait pas plus de trois roupies par tête. Les courses, dont la simplicité primitive ferait sourire aujourd'hui, étaient alors l'attrait principal de ce quartier un peu excentrique de Bombay. Mais bientôt on s'agrandit : on acheta de vastes terrains, on construisit, en style « colonial », des appartements où l'on pouvait prendre pension ; et la cuisine du club se fit au loin une flatteuse réputation ; le bal annuel, animé et brillant, faisait battre bien des cœurs, jeunes et... moins jeunes ; on s'y rencontrait, pour d'ardents matches de cricket, avec le *Gymkhana* ; c'est là qu'avaient lieu les dîners d'adieu des vice-rois, des gouverneurs, et d'autres seigneurs de moindre importance ; on se promenait avec plaisir dans les jardins remplis d'arbres et d'arbustes rares.

Le club n'a jamais quitté son emplacement primitif, bien que le quartier eût graduellement perdu de son caractère champêtre et que l'on fût importuné par la proximité d'un égout découvert et de nuées de moustiques ; en 1919, une violente tentation se présenta sous la forme d'une offre d'achat de MM. Tata et Fils, qui offraient 62 1/2 roupies du yard carré (0 m 2,83), soit

pour le tout environ 80 lakhs de roupies (1 million de livres st.) et la possibilité de rester encore cinq ans dans les locaux : mais il fut impossible de trouver un autre emplacement convenable, et l'on fit de nécessité vertu ; on vendit seulement quelques parcelles, notamment au *Western India Turf Club*.

Le Club a tenu et tient toujours une place importante dans la vie sociale de Bombay ; lors de son départ, un gouverneur célèbre, sir Bartle Frere, déclara qu'il avait « fixé un niveau d'opinion publique sur mainte question sociale » et que son succès « avait une valeur particulière aux yeux de tous ceux qui respectent le caractère des Anglais de l'Inde » ; un autre gouverneur de Bombay, sir Richard Temple (1877-80) a dit : « Un club ne se compose pas de briques et de mortier, ni de beaux bâtiments ou d'un site agréable, mais d'esprits et de cœurs humains ».

P. M.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Réouverture du consulat de Long-tcheou. —

Un témoignage tangible des bonnes relations qui existent aujourd'hui entre l'Indochine et la province chinoise du Kouang-si est fourni par la réouverture officielle du consulat de France à Long-tcheou, qui a eu lieu le 18 avril. Cette cérémonie, qui consacrait le règlement définitif de l'incident de février 1930, s'est déroulée solennellement. Le consul, entouré du représentant du gouverneur général de l'Indochine et des personnalités françaises du Tonkin, a reçu dans la Maison de France restaurée le général Li Pin Sien, venu au nom du gouverneur de la province du Kouang-si, accompagné des plus hautes autorités civiles et militaires de Long-tcheou, lui exprimer ses félicitations.

Au cours de la réception, empreinte de la plus grande cordialité, le représentant de la France et le représentant du gouvernement chinois ont affirmé successivement leur foi dans le rétablissement durable des bonnes relations de voisinage entre l'Indochine et le Kouang-si.

Un déjeuner, réunissant les personnalités chinoises et françaises dans le yamen du commissaire de police de la frontière, a terminé la cérémonie. Parmi les invités figuraient le directeur des affaires politiques au gouvernement général, le représentant du résident supérieur du Tonkin, le résident de France à Langson, le colonel commandant la subdivision de Langson, le commandant du 2^e territoire militaire du Tonkin.

L'aviation militaire. — Les unités de l'aviation militaire indochinoise ont effectué, du 25 au 30 avril, une grande randonnée de démonstration. Les escadrilles du Tonkin, traversant la chaîne annamitique et descendant la vallée du Mékong, ont gagné en une journée Bien-hoa, où elles ont été rejointes par celles de la Cochinchine. Sous les ordres du colonel Kramer, commandant l'aéronautique, elles se sont rendues toutes ensemble à Phnom-penh, où le personnel et le matériel ont été présentés au roi du Cambodge. Après un retour à Bien-hoa, elles sont allées en suivant la côte à Tourane et à Hué où une revue a été passée par le gouverneur général Pasquier et l'empereur d'Annam. Puis les escadrilles ont regagné les bases du Tonkin.

Ce tour de l'Indochine, représentant un parcours de 4.000 km., auquel ont pris part 25 appareils, a été effectué avec une régularité remarquable malgré la longueur des étapes et la diversité des conditions atmosphériques rencontrées au cours du voyage. Cette démonstration met en valeur l'entraînement du personnel et la qualité du matériel. Sur tout le parcours, les populations françaises et indigènes ont témoigné un vif intérêt et ont réservé le meilleur accueil aux aviateurs.

Réorganisation du service météorologique.

— Lorsqu'en 1902, le gouvernement général créa le service météorologique de l'Indochine, il se proposait surtout de parvenir à une meilleure signalisation des typhons et à une protection plus efficace de la navigation maritime. A cette époque, le réseau des stations se composait de quelques postes météorologiques échelonnés sur la côte et de quelques postes pluviométriques dispersés dans l'intérieur de l'Indochine.

La nécessité de prévoir les mouvements des crues au moyen de l'observation des chutes de pluie dans les bassins d'alimentation des fleuves obligea l'administration à augmenter sensiblement le nombre des postes pluviométriques. Puis, à partir de 1926, le développement de la colonisation agricole permit la création de nouvelles stations climatiques dans les cinq pays de l'Union. Le réseau ainsi constitué fut encore renforcé par les installations particulières aux services des travaux publics et de l'hydraulique agricole.

Enfin, le développement rapide de l'aviation rendit nécessaire la constitution d'un réseau d'observations spécial à l'aéronautique, réseau dont l'action vient s'ajouter à celle des organisations antérieures, permettant ainsi une plus exacte signalisation des typhons et une meilleure protection de la navigation maritime sur les côtes indochinoises.

Cependant, ces divers réseaux institués à des dates successives et pour répondre à des besoins divers manquaient de l'homogénéité et de l'unité indispensables. Une réorganisation s'imposait. M. Pasquier vient de signer dans ce but un arrêté dont les grandes lignes sont les suivantes :

A. *Navigation maritime.* — Seize stations sont échelonnées sur les côtes de l'Indochine depuis Fort-Bayard jusqu'au Cap Saint-Jacques. Il faut y ajouter celles des phares de Naou-Tchéou, des Norways, de Poulo-Canton, de Poulo-Cambir et de Non-Lon, sentinelles avancées au large et dont les observations se conjuguent avec celles qui sont transmises à l'observatoire de Phu-Lien par les navires en mer. Si l'on ajoute que cet observatoire central est en liaison constante avec celui de Zi-Ka-Wei, on est en droit de conclure que, désormais, les prévisions nautiques et la signalisation des typhons sont aussi bien organisées que possible dans la mer de Chine.

B. *Navigation aérienne.* — Ces mêmes stations, auxquelles il faut ajouter celles de Hanoi et de Saigon, fournissent également à l'aéronautique des indications précieuses. L'Indochine dispose actuellement de cinq grandes stations météorologiques avec postes de sondages aérologiques et postes radiotélégraphiques, à Hanoi, Phu-lien, Vinh, Tourane et Saigon. La ligne aérienne côtière est donc parfaitement « balisée ». D'autre part, la ligne Bangkok-Saigon est protégée par sept stations dont deux (Saigon et Battambang) émettrices de signaux. La section Vientiane-Hanoi de la grande ligne impériale Paris-Extrême-Orient est « couverte » par sept stations, parmi lesquelles celles de Vientiane, de Vinh et de Hanoi sont pourvues de postes radio-émetteurs. Quant à la ligne du Mékong Vientiane-Saigon, elle est protégée par six stations dont deux émettrices (Vientiane et Saigon).

C. *Prévision des crues.* — Cette prévision, essentielle dans l'Asie des moussons, reste l'une des préoccupations principales du service météorologique. Grâce au réseau pluviométrique, qui comprend maintenant plus de cinq cents postes, le danger pourra désormais être prévu avec plus de précision et, par suite, plus facilement combattu.

D. *L'étude du climat* et de ses rapports avec l'agriculture indochinoise sera désormais poussée activement au moyen d'observations rendues obligatoires dans toutes les stations agricoles ou forestières. Il est permis d'espérer que l'on parviendra ainsi à réunir les données indispensables à une étude scientifique.

E. *La spéculation pure*, enfin, n'a pas été négligée. Outre les travaux entrepris à l'Observatoire de Phu-Lien, la station de recherches de l'Institut Pasteur de Nhatrang poursuit des études sur la mesure des radiations solaires (actinométrie), sur l'électricité atmosphérique et sur les rapports des sciences agricoles ou physiologiques avec la météorologie (écologie).

ANNAM

L'ordonnance royale du 2 mai. — Le 2 mai 1933 marquera une date importante de l'histoire de l'Annam. C'est en effet une véritable révolution politique que le jeune roi Bao-dai, en plein

accord avec le chef de la colonie, vient d'accomplir.

A la différence de ses prédécesseurs, qui régnaient et ne gouvernaient pas, le souverain actuel veut gouverner. Mais il lui eût été difficile de le faire, entouré de ministres âgés, ayant pris l'habitude d'exercer l'autorité et peu disposés à abandonner leurs prérogatives. Ces personnages, comprenant bien la difficulté d'un accord, avaient d'eux-mêmes remis leur démission à deux reprises depuis l'arrivée de Bao-dai. Celui-ci avait cru devoir la refuser pour ne pas se priver, au début de son règne, des conseils et de l'expérience d'hommes qui avaient rendu d'éminents services à l'Etat, et sans doute aussi pour ne pas paraître un ingrat. Aujourd'hui Nguyễn-huu-Bai et Ton-that-Han se retirent comblés d'honneurs extraordinaires.

Le programme du roi comprend, on le sait, la réforme du mandarinat, celle de la justice et celle de l'enseignement. On ne saurait nier qu'elles soient indispensables toutes les trois. Le cadre du mandarinat a continué de se recruter à la faveur plus qu'au mérite et on n'a rien fait pour y attirer les jeunes gens qui ont reçu une culture occidentale. Le code de Gia-long ne répond plus à l'état d'évolution du pays et les mœurs politiques sont trop souvent déplorables. La diffusion de la culture occidentale peut seule arracher le pays à la stagnation où il a végété si longtemps. Des hommes nouveaux sont nécessaires à cette tâche nouvelle. Le jeune souverain, à qui appartient l'initiative de la réforme, s'est longuement renseigné avant de les choisir et il les a voulus avant tout d'une intégrité absolue. A cet égard, certaines nominations ont été accueillies avec une véritable joie dans tout le pays. Une de celles qui ont le plus surpris a été celle de S. E. Bui-bang-doan, tuan-phu de Ninh-binh, que le roi ne connaissait d'ailleurs pas personnellement. Mais il savait que ce haut mandarin avait collaboré avec M. le premier président Morché à la réorganisation de la justice au Tonkin, et que M. Morché avait fort apprécié son collaborateur. C'est ce qui a guidé le choix royal.

Le nouveau ministère ne compte que des jeunes ; aucun de ses membres n'a atteint la cinquantaine. L'âge du roi et les buts qu'il poursuit suffisent à expliquer sa conduite. A tous égards, le nouveau ministère, assisté de ses conseillers techniques français, apparaît foncièrement différent de l'ancien Comat. Celui-ci représentait à Hué la politique de la résistance ; le ministère actuel incarne celle du mouvement.

Or, toute l'action du protectorat depuis vingt-cinq ans orientait les jeunes générations vers le progrès, c'est-à-dire vers le mouvement, mais le personnel ancien au pouvoir contrecarrait cette tendance. La décision du roi Bao-dai va permettre à l'Annam de s'engager résolument dans les voies nouvelles.

En raison de l'importance de l'ordonnance

royale du 2 mai 1933, nous en donnons ci-dessous le texte in-extenso :

Dans notre ordonnance du 10 septembre 1932, nous avons esquissé un plan de réforme que nous voulions réaliser dans l'intérêt de notre peuple.

Mais, avant de rien entreprendre, nous avons voulu nous rendre compte par nous-mêmes de la vraie situation du pays. C'est ainsi que nous avons parcouru, en trois tournées successives, toutes les provinces du Trung-ky. Nous avons recueilli les doléances de la population. Nous avons constaté qu'un immense espoir l'anime et nous avons été profondément touché des marques de sympathie et d'attachement qu'elle manifeste à notre personne. Au contact de ce peuple laborieux et honnête, nous avons senti grandir en nous l'amour que nous lui portons et notre ferme résolution de nous dévouer entièrement à son bien.

Le moment est donc venu pour nous de réaliser les réformes que nous avons promises.

Mais, pour entreprendre des réformes, il faut des hommes dont la tournure d'esprit et les conceptions soient en harmonie avec l'évolution générale des idées et des mœurs, des hommes qui aient une compréhension claire et nette des besoins de leur époque et des aspirations du peuple qu'ils sont appelés à diriger.

Représentants d'un ancien régime qui ne répond plus aux nécessités de l'évolution moderne, les hauts dignitaires qui composent notre gouvernement actuel ont très bien compris, dès notre retour au pays, que leur devoir était de céder la place à des éléments plus jeunes. C'est ainsi qu'ils nous ont, à maintes reprises, manifesté le désir de se retirer des affaires. Ayant tous parcouru une carrière déjà longue, au cours de laquelle plusieurs d'entre eux ont rendu d'éminents services au pays, ils aspirent à un repos bien mérité. Nous les autorisons à prendre leur retraite tout en les félicitant de leur haut sentiment du devoir et de l'esprit d'abnégation dont ils font preuve.

LL. EE. le quan-cong Nguyen-huu-Bai, président du Conseil, ministre de l'intérieur, les hiep-ta Vo-Liem, ministre des rites, Ton-that-Dan, ministre de la justice, Pham-Lieu, ministre de la guerre et Vuong-tu-Dai, ministre des travaux publics, sont donc admis à partir de ce jour, à faire valoir leurs droits à la retraite.

Ce changement dans le haut personnel de notre gouvernement nous amène à envisager une réorganisation de ce gouvernement même.

Pour assurer une unité de direction dans cette période de transition, nous décidons des affaires du pays. Les fonctions de premier ministre, président du Conseil du Co-mat, sont donc supprimées.

Il y aura désormais cinq ministères :

- Ministère de l'intérieur,
- Ministère de l'éducation nationale,
- Ministère des finances et de l'assistance sociale,
- Ministère de la justice,
- Ministère des travaux, des arts et des rites.

Le ministère de la guerre est supprimé, et les services qui en dépendent seront provisoirement administrés par le ministre de l'intérieur.

Les cinq ministres réunis formeront le Conseil du Co-mat présidé par nous-même. Il n'y aura pas de hiérarchie entre eux, et ils seront au sein du Conseil nos collaborateurs au même titre.

Une ordonnance spéciale, prise d'accord avec le gouvernement du Protectorat, fixera avec précision les attributions du Co-mat, celles du conseil des ministres présidé par le résident supérieur et celles de chaque ministère.

D'accord avec le gouvernement du Protectorat, les délégations auprès de certains de nos ministères sont supprimées. Les délégués seront remplacés par des conseillers

techniques désignés par le gouvernement du Protectorat avec notre assentiment.

Dans le choix des nouveaux ministres, Nous ne nous préoccupons que de leur valeur personnelle, de leurs qualités intellectuelles et morales, de la bonne réputation dont ils jouissent dans le peuple sans nous soucier de leur ancienneté ou de leur grade dans la hiérarchie.

Nous nommons donc :

S. E. Thai-van-Toan, du grade de hiệp ta dai hoc si, ministre des travaux, des arts et des rites ;

S. E. Pham-Quynh, ministre de l'éducation nationale, fonctions qu'il remplira cumulativement avec ses fonctions actuelles de directeur de notre cabinet ;

S. E. Ho-dac-Khai actuellement Tông doc du Binh-dinh, ministre des finances et de l'assistance sociale ;

S. E. Ngo-dinh-Diêm, actuellement tuân-vu du Binh-thuan, que nous élevons exceptionnellement au grade de thuong-thu, ministre de l'intérieur ;

S. E. Bui bang Doan, actuellement tuân-vu au Tonkin, que nous élevons également à titre exceptionnel au grade de thuong-thu, ministre de la justice.

Les nouveaux ministres sont nommés pour trois ans.

Ils se réuniront immédiatement en commission des réformes pour étudier l'application des principales réformes que nous avons annoncées dans notre ordonnance du 10 septembre 1932.

La commission des réformes sera présidée par M. le résident supérieur en Annam. Le ministre de l'éducation nationale, directeur de notre cabinet, est nommé rapporteur général de la commission.

S. E. le vo bien Quan-cong Nguyen-huu-Bai, ancien président du conseil du co-mat, qui vient d'être autorisé à prendre sa retraite conformément à notre ordonnance N° 29 en date du 2 mai, a été un grand serviteur de l'Etat.

Nous avons à plusieurs reprises exprimé à ce haut dignitaire, ainsi qu'à S. E. le Càn-chanh Ton-that-Hân, toute notre gratitude pour les services éminents qu'ils ont rendus l'un et l'autre au pays et à la dynastie.

Par ordonnance en date du 1^{er} novembre 1931 (4^e jour du 10^e mois de la 7^e année Bao-Dai), nous avons élevé S. E. Ton-that-Han à la dignité de Càn-Chanh, et S. E. Nguyen-huu-Bai au titre de noblesse de quân-công.

Par la présente et pour bien montrer les sentiments de haute estime dans lesquels nous les tenons, nous les nommons tous les deux vénérables conseillers du royaume (cô vân nguyên lao).

Dans leur retraite, nous leur demanderons de venir de temps en temps nous voir et de faire profiter notre jeunesse de leur grande expérience et de leur profonde sagesse.

Quand ils sont invités aux cérémonies du Palais ou de la Cour, ils ont droit aux toutes premières places et passent avant tous les autres dignitaires de la Cour, quels que soient leurs fonctions, leurs titres ou leur grade.

Signé: S. M. BAO-DAI.

TONKIN

Mesures contre la crise. — L'amélioration des conditions d'existence de la masse rurale est, à juste titre, l'une des préoccupations principales du résident supérieur. Le protectorat se doit de ne pas rester inactif ou indifférent devant les conséquences fâcheuses de la crise économique auxquelles la population annamite n'échappe pas. Pour lutter contre ces conséquences, M. Pagès a entrepris de réduire le train de vie de l'administration aux facultés contributives des

habitants et il s'efforce de lui faire remplir auprès d'eux son rôle normal de protection de l'épargne créatrice et des humbles. C'est là tout à la fois une question de justice sociale et d'opportunité politique. Diverses mesures ont déjà été adoptées, par exemple la frappe de sapèques à 1/600 de piastre ; la diminution de 10 0/0 de l'impôt personnel indigène, diminution qui s'appliquera en 1933 au principal de l'impôt et à ses centièmes additionnels, tant dans les centres urbains ou municipalités que dans les provinces du delta ou de la moyenne région. Le soulagement apporté de ce fait à la population ne s'élèvera pas à moins de 600.000 piastres.

Le résident supérieur a recommandé en outre aux chefs de province de s'entendre avec les agents du trésor ou les percepteurs pour que sorte de leurs caisses le maximum de pièces divisionnaires d'argent. Il importe que celles-ci soient diffusées partout, comme devront l'être les sapèques dont la frappe commencera à partir de juin 1933 et se poursuivra à une cadence de 10 millions par mois.

Les villages ont été invités enfin à réduire au strict minimum les réceptions qu'il est de tradition de réserver aux fonctionnaires de passage, mandarins ou fonctionnaires, de même que les manifestations rituelles célébrées à l'occasion des déplacements des autorités du protectorat.

M. Pagès a eu, sur ce point, grandement raison de rappeler les instructions antérieures de plusieurs de ses prédécesseurs, restées lettre morte ou négligées trop aisément après une courte période d'application.

La culture du maïs. — Cette culture, à l'inverse de celle du riz, est l'un des éléments les plus variables de l'économie tonkinoise. Il a été exporté par Haiphong :

39 tonnes en 1901,
65.000 tonnes en 1910,
40.000 tonnes en moyenne jusqu'en 1915,
8.450 tonnes en 1925,
8.500 tonnes en 1926,
10.320 tonnes en 1927,
54.700 tonnes en 1928,
55.800 tonnes en 1929,
1.953 tonnes en 1930,
5.725 tonnes en 1931,
35.392 tonnes en 1932.

Or, il semble que cette culture présente, dans les circonstances actuelles, un intérêt tout spécial, car le paysan doit se procurer des disponibilités monétaires utiles à sa subsistance et au règlement de l'impôt et le maïs est certainement plus apte que le riz à lui fournir ces disponibilités. Le résident supérieur a insisté auprès des chefs de province sur la nécessité d'inciter les cultivateurs indigènes à donner une place plus large à la production du maïs. Il est revenu sur cette question dans une circulaire récente (29 avril 1933), à laquelle nous empruntons les lignes suivantes :

Le prix mondial du maïs s'est maintenu à un niveau comparativement plus élevé que celui du riz. Si le maïs « plata » est tombé de 129 francs les cent kilos en 1928 à 40 francs en 1933, le maïs d'Indochine, qui valait 70 fr. les cent kilos en 1929-30 vendu Marseille, se paye encore 60 à 65 francs, alors que le riz d'Indochine vendu en France ne vaut aujourd'hui que 49 francs les cent kilos au lieu de 110 francs en 1931.

Si, d'autre part, on considère le prix payé non pas au lieu de consommation mais au lieu de production et au producteur lui-même, on constate qu'au cours de la campagne de 1932, le nha-quê a reçu en moyenne \$ 3 par cent kilos de maïs livrés par lui, alors qu'il n'a reçu qu'une somme généralement inférieure, variant entre \$ 2,50 et \$ 2,70 pour la même quantité de paddy.

Le maïs indochinois, enfin, bénéficie en France, comme tous les maïs franco-coloniaux, d'une protection douanière très large.

C'est ainsi que les droits sur le quintal de maïs qui s'élevaient à 10 francs en 1930 ont été portés à cette époque à 16 fr. 80 pour le maïs de Bessarabie et à 24 francs pour le maïs d'autres provenances qui sont principalement des maïs argentins.

Cette protection apparut d'ailleurs bientôt insuffisante et les emblavures du maïs furent abandonnées, les paysans français préférant faire du blé, mieux protégé à ce moment-là, malgré le danger de la surproduction. Aussi bien un décret du 16 septembre 1932 vient-il de relever tous les droits sur le maïs, de 16 fr. 80 à 24 francs les cent kilos pour le maïs de Bessarabie et de 24 francs à 40 francs pour tous les autres.

D'autre part, un décret récent du 9 mars 1933 stipule que l'importation des maïs étrangers en France ne pourra avoir lieu que dans les limites de 163.000 tonnes pour le premier trimestre de la présente année, contingent qui sera vraisemblablement renouvelé au cours des trimestres à venir de l'année 1933. Ces mesures étaient indispensables. Il était entré dans la Métropole, en 1931, plus d'un million six cents mille tonnes de maïs étranger, et un million trente mille tonnes en 1932, alors que nous ne recevions de nos possessions d'outre-mer que 140.000 tonnes de ce produit.

Ce contingentement a, par conséquent, pour objet de faire substituer le maïs franco-colonial aux maïs étrangers, et grâce à cette mesure notre maïs est assuré de rentrer en France dans les meilleures conditions, procurant ainsi aux producteurs des débouchés et des ressources importantes.

Le maïs indochinois peut donc absorber le marché métropolitain dans de bonnes conditions. Cette céréale présente enfin, observe le résident supérieur, « l'avantage d'être récoltée dans les premiers jours de juin, juste un peu avant le paiement de l'impôt ».

Les efforts du protectorat ne sont pas restés vains. Cent mille hectares sont cultivés en maïs (au lieu de 70.000 en moyenne les années précédentes) ; on s'attend à une production de 160.000 tonnes (au lieu de 100.000), permettant une exportation de 60.000 tonnes environ en 1933. Le prix payé au paysan atteindra vraisemblablement 3 piastres à 3 fr. 50 le quintal.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 50 francs.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Manifestations pan-arabes. — Des intrigues nationalistes dont a parlé notre numéro de mai (à la p. 176), il est légitime de rapprocher les manifestations pan-arabes auxquelles a donné lieu, à Damas, la réception des « Eclaireurs irakiens » venus dans cette ville pour prendre part à des journées sportives. On y parla de l'unité arabe, « sans laquelle il n'y a pas de vie en Syrie », on y chanta l'hymne de l'unité arabe ; on y adressa au roi Faïçal, de l'Irak, le salut des grandes villes de la Syrie ; on y affirma qu'« il n'y aura pas de traité sans l'unité » et que « tout le bloc nationaliste est un même rang et une même main » ; on y dit enfin « les bonnes intentions » du souverain de Bagdad à l'égard des pays arabes et la façon dont il travaille à « l'arrachement » de ceux-ci des « mailles » de l'étranger.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule manière dont les nationalistes syriens affirment leurs aspirations pan-arabes. Le directeur du journal damascain *Al Djazirat* a commencé, en faveur de l'adoption du béret irakien, « invention arabe », et contre le chapeau et le tarbouche, une campagne qui a valu à son auteur l'envoi de vingt bérets irakiens tissés par des membres de la famille du roi de l'Irak. Une lettre accompagnait cet envoi ; le chambellan de Faïçal y félicitait le directeur d'*Al Djazirat* de son « nationalisme intelligent et actif ». Celui-là est bien dans la voie tracée naguère par le Dr Chahbandar aux nationalistes syriens : « Unissez-vous tous pour la sauvegarde des revendications nationales essentielles d'indépendance et d'unité. »

Une adresse nationaliste au roi Faïçal. — A l'exposé de ces manifestations, il n'est pas sans intérêt d'annexer le texte d'une lettre que certains nationalistes de Damas ont adressée récemment au roi de l'Irak. Nous tirons ce document de *la Syrie* du 3 juin, et nous ne l'accompagnons d'aucun commentaire, encore qu'il puisse fournir matière à d'amples développements.

A Sa Majesté Hachémite le Roi Faïçal I^{er}

Le peuple syrien-arabe, qui a combattu et fait de lourds sacrifices en vue d'obtenir son unité naturelle et sa souveraineté complète, et auquel les Alliés ont promis la réalisation de ses vœux, se retourne aujourd'hui vers Votre Majesté Hachémite pour la prier, à la veille de son voyage en Europe, de daigner prendre sous son égide la Cause syrienne qui traverse une phase décisive, et de convaincre les autorités françaises de la justesse de ses revendications et de la nécessité de les réaliser.

Le négociateur syrien a été impuissant à faire entendre la voix du pays et à déterminer la partie française à abandonner son ancienne politique qui a causé le malheur national, social, financier du Pays, brisant les liens entre

ses fils, provoquant une crise économique alarmante, tarissant les sources de la richesse, généralisant la misère et provoquant l'anarchie.

Mais les Syriens espèrent que Sa Majesté, le grand Roi arabe, grâce à sa haute influence, à sa connaissance de l'histoire des pays syriens et à la sollicitude qu'il porte à ses enfants, réussira à réaliser leurs aspirations nationales.

La ligne téléphonique Beyrouth-Jérusalem. — Le 1^{er} juin a été officiellement inaugurée la ligne téléphonique entre les Etats sous mandat et la Palestine. A cette occasion, M. Hellegouarc'h, secrétaire général du Haut-Commissariat, et M. Trusted, Haut-Commissaire de Palestine par intérim, ont échangé des messages de congratulations, de l'un desquels, celui de M. Trusted, nous extrayons les paroles suivantes :

Les territoires du Levant sous Mandat français ont toujours été étroitement liés à la Palestine et à la Transjordanie : il existe entre eux de nombreux rapports et un commerce considérable. Pour cette raison j'estime que la création de ce nouveau service sera de grand intérêt, non seulement pour les Gouvernements des territoires, mais aussi pour les relations, tant privées que commerciales, des deux côtés de la frontière.

Les faits ont prouvé l'exactitude de cette appréciation. Dès le 6 juin, les journaux de Beyrouth signalaient que, trois jours plus tôt, 72 communications avaient été échangées avec la Palestine et 43 avec l'Egypte, en une seule journée. Ils annonçaient en même temps que l'éventualité d'un doublement de la ligne était dès maintenant envisagée, et que, vers le 30 juin, le Levant serait relié téléphoniquement à l'Europe.

Une nouvelle ligne trans-désertique Beyrouth-Bagdad. — La Compagnie Auto-Routière du Levant a inauguré au début de juin, une nouvelle ligne de transport de marchandises entre Beyrouth et Bagdad. Cette ligne est en relations avec les divers services de transports entre Bagdad et la Perse. Il y a donc là, au point de vue du transit international, une réalisation digne d'être signalée à cette place.

Un entrepôt franc aux Alaouites. — Au milieu de mai, un arrêté du Haut-Commissaire a fixé le régime de l'entrepôt réel créé par la municipalité de Lattaquié sur le quai Nord du port de cette ville. Cet entrepôt sera, aux termes de l'article 13, géré par l'administration des Douanes pour le compte de la municipalité de Lattaquié ; la durée du dépôt des marchandises y est fixée à deux ans, susceptibles de prorogation « exceptionnellement et sous la condition que les marchandises entreposées soient en bon état de conservation », dit l'article 7.

Les deux articles 3 et 8 sont ainsi conçus :

Art. 3. — Les marchandises placées en entrepôt sont réputées hors des territoires des Etats sous Mandat au point de vue de la perception des droits. A la sortie d'entrepôt, les droits qui leur sont applicables sont ceux en vigueur au moment du dépôt de la déclaration de mise à la consommation.

Art. 8. — Sont autorisés en entrepôt réel, sous la surveillance permanente du Service des Douanes :

1° Pour la réexportation : les mélanges de produits étrangers avec d'autres produits étrangers ou avec des marchandises nationales ou nationalisées.

Les emballages renfermant les produits mélangés sont revêtus d'une marque spéciale et allotés dans un emplacement spécial de l'entrepôt ;

2° Pour toutes les destinations : les déballages, transvasements, réunion ou division du colis ainsi que toutes autres manipulations ayant pour objet la conservation des produits ou leur amélioration.

Le commerce extérieur en 1932. — Le commerce extérieur de l'ensemble des pays sous mandat pendant l'exercice 1932 représente un total de 65.624.217 livres libano-syriennes. Il se décompose ainsi :

Importations	48.499.607 L.L.S. ;
Exportations	17.124.610 L.L.S.

Comparé à l'exercice 1929, qui est celui où, dans l'ensemble du monde, le commerce atteignit, depuis la fin de la Grande Guerre, son essor le plus grand, et aux exercices suivants, l'exercice 1932 se montre en décroissance considérable dans les pays sous mandat, ainsi que l'attestent les chiffres suivants, donnant la valeur globale du commerce extérieur de la Syrie-Liban :

Exercice 1929.....	107.253.923 L.L.S. ;
— 1930.....	94.142.391 —
— 1931.....	78.860.313 —
— 1932.....	65.624.217 —

La régression s'avère donc constante, et même de plus en plus accentuée, puisque le fléchissement, qui fut seulement de 12,2 0/0 pour l'année 1930 par rapport à 1929, a passé à 16,2 0/0 l'année suivante et s'est élevé à 16,8 0/0 pour l'année 1932 par rapport à 1931. Sans doute elle est moindre que celle de l'ensemble du commerce du globe entier (19 0/0 en 1930 par rapport à 1929, puis 28 0/0 en 1931 par rapport à 1930, enfin 35 0/0 en 1932 par rapport à 1931) et — on vient de le voir — de plus en plus faible ; le fléchissement n'en est pas moins réel, et il importe de ne pas en perdre le souvenir.

Il est intéressant, d'autre part, de noter qu'il est beaucoup plus considérable aux exportations qu'aux importations, malheureusement pour les États sous mandat. Tandis en effet que la valeur des exportations est réduite de 100 0/0 en 1932 en comparaison de celle de 1929, la valeur des importations n'a fléchi que de 50 0/0. Voilà ce qui ressort des chiffres suivants (donnés en livres libano-syriennes) :

Année 1929 :	
Importations	72.998.400
Exportations	34.237.523
Balance	38.760.877
Année 1930 :	
Importations	63.526.308
Exportations	30.616.083
Balance	32.910.225

Année 1931 :	
Importations	57.968.647
Exportations	20.891.666
Balance	37.076.981
Année 1932 :	
Importations	48.499.607
Exportations	17.124.610
Balance	31.374.997

A cette remarque qui s'impose, il convient d'en ajouter une autre, que voici : le déficit de la balance commerciale demeure presque constant et se tient toujours autour de 35 millions de L.L.S. (de 38.760.000 L. en 1929 à 31.374.000 L. en 1932), en dépit des variations considérables de la valeur globale des échanges internationaux, qui ont diminué de 42 millions de L. L. S. entre 1929 et 1932, et ont passé de 107 à 65 millions de livres entre ces deux dates.

Ces chiffres généraux sont les premiers qu'il importait de mettre en lumière ici ; leur analyse suggère nombre de remarques très intéressantes dont nous nous réservons de noter successivement ici quelques-unes.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

Diffusion de la langue anglaise en Palestine.

— Bien que l'arabe et l'hébreu soient, avec l'anglais, les trois langues officielles du gouvernement palestinien, l'emploi de la langue anglaise prend de jour en jour plus d'extension. Dans les sphères officielles, en particulier, on en favorise la diffusion de toutes les manières, et à l'exclusion des deux langues hébraïque et arabe. C'est ainsi qu'à la direction de la police, tous les registres, toutes les formalités aussi, sont exclusivement établis en anglais.

La consommation de l'électricité. — La force électrique fournie en Palestine, tant pour l'éclairage que pour l'industrie, a été en 1931 le double de ce qu'elle était en 1930, à en croire une statistique transmise par l'Exécutif sioniste à la Commission des Mandats : 6.873.000 kilowatts en 1931 contre 3.333.000 kw. seulement en 1930.

De ces 6.873.000 kw., la seule ville de Tel-Aviv a consommé les deux tiers, soit 4.596.260 kilowatts.

Le premier navire palestinien. — Au mois de février dernier, le premier navire battant pavillon palestinien a commencé son service régulier entre les ports de Palestine, de Syrie, de Chypre et d'Égypte. Ce bâtiment, le *Carmel*, de 400 tonnes de jauge, qui appartient à la Société de Navigation palestinienne, emportait surtout de la farine, des oranges et des produits chimiques de la Mer Morte. Un second navire palestinien doit prochainement le doubler sur la même ligne.

L'exportation du vin palestinien. — L'abrogation de la loi américaine de la prohibition semble devoir être, pour le vignoble de Richon-le-Zion, dont les visiteurs du pavillon de la Palestine ont pu voir l'importance et les produits à l'Exposition coloniale de Vincennes, le point de départ de nouveaux progrès. Tandis, en effet, que ce vignoble n'expédiait ces temps derniers aux Etats-Unis, sous le régime de la prohibition, que 15.000 caisses de 100 bouteilles par an, soit la quantité nécessaire aux besoins religieux des Juifs américains, il en exportait auparavant quelque 60.000 caisses chaque année. On estime qu'il pourra désormais en expédier plus d'un million de caisses.

Au reste, l'exportation du vin se développe actuellement, en Palestine, avec la même intensité que celle des oranges ; elle a ses principaux débouchés, aujourd'hui, dans les pays voisins, en Syrie et en Égypte.

Le sort des minorités nationales en Irak. — On se souvient des belles promesses faites aux minorités nationales de l'Irak, lors de l'admission de ce royaume au sein de la Société des Nations, et de la hâte avec laquelle, pour donner satisfaction à l'Angleterre, l'assemblée a prononcé cette admission, sans tenir compte des sages recommandations de la Commission des Mandats. Si les renseignements publiés dans *la Syrie* du 3 juin sont exacts, les forces militaires irakiennes sont en train, avec la collaboration de l'aviation britannique, d'exterminer les Kurdes soumis à leur domination, et cela pour quel motif ? Parce que les Kurdes de Barzan réclament la sauvegarde des droits et le respect des libertés qui leur ont été solennellement garantis par les pactes internationaux. Ainsi demeurent-ils fidèles à la conduite que déjà, le 26 juillet 1932, le colonel Toufiq Wehbé exposait dans la même *Syrie*.

Les Kurdes de cette région du Kurdistan n'ont (expliquait-il) aucune relation avec la Russie Soviétique et les événements qui se déroulent dans la susdite région depuis la fin de la Grande guerre ne sont que les efforts persévérants des Kurdes luttant pour obtenir la reconnaissance de leur droit national, droit dont jouissent les autres races. Il existe des déclarations et des engagements internationaux concernant ces Kurdes, et ceux-ci n'abandonnent pas le but poursuivi parce qu'ils sont convaincus d'obtenir justice malgré le temps et les obstacles accumulés sur leur route.

Jusqu'ici les Kurdes de l'Irak n'ont pas obtenu cette justice en laquelle ils disent avoir foi. La révolte des tribus de Barzan, conduite l'an dernier par le cheik Ahmed, n'a été comprimée par les 10.000 soldats et gendarmes dont l'ensemble constitue tous les effectifs de la jeune armée irakienne que grâce au concours de la Royal Air Force, bien que le traité passé avec l'Angleterre stipule que l'aviation britannique n'interviendra pas dans « les affaires intérieures » du royaume. Cette intervention des aviateurs anglais a été suivie du passage des révoltés survivants en terri-

toire ture. Or voici, d'après une correspondance de Bagdad en date du 26 mai, voici ce qui vient de se passer :

Il y a quelque temps, le Gouvernement de Bagdad promulguait une loi d'amnistie en faveur des insurgés barzaniens, réfugiés en territoire ture. Le prétexte officiel de cette mesure était de faire cesser les troubles surgis sur la frontière turco-irakienne : en grâçant les anciens rebelles, on pacifierait la zone-frontière et l'on se rallierait tous les Kurdes de l'Irak.

A peine informés de l'amnistie, chefs et hommes barzans, réfugiés en territoire ture, se hâtèrent de regagner leur pays natal. Ils ne devaient pas tarder à être fixés sur le véritable dessein du Gouvernement de Bagdad. Aussitôt réinstallés dans leurs villages, les chefs sont en effet convoqués au poste de gendarmerie le plus proche, « pour (disait la convocation) fournir des renseignements au sujet de leur séjour en Turquie et du nombre de leurs camarades demeurés en exil ». Ils s'y rendent en toute bonne foi. On ne les voit pas revenir. Des émissaires, dépêchés à leur recherche, disparaissent aussi mystérieusement. Le guet-apens ne fait plus de doute. Vingt hommes se rendent alors au poste de gendarmerie pour prendre des nouvelles de leurs chefs et de leurs camarades. Le chef du poste, à peine se présentent-ils, les somme de se rendre. La petite troupe n'accède pas à sa demande, et déclare préférer se retirer. La fusillade est aussitôt ouverte par les gendarmes. Les Kurdes se voient dans l'obligation de riposter. La lutte se prolonge, les Kurdes assiègent le poste, et les gendarmes sont contraints de capituler. De part et d'autre, des hommes sont tombés ; du moins les vaillants Barzans ont-ils réussi à délivrer leurs camarades et à regagner avec eux la montagne.

Les choses en sont là.

Toute l'armée irakienne est de nouveau mobilisée à leur poursuite. L'aviation anglaise, pour ne pas déroger à la tradition, secondera les troupes de Sa Gracieuse Majesté Hachémite dans l'entreprise classique dite d'épuration.

TURQUIE

Un accord commercial avec la Grèce. — Le 8 mai a été signé, à Athènes, par les deux ministres de l'économie nationale de Turquie et de Grèce, Djelal-bey et M. Pesma Toglou, un accord commercial, conclu pour une durée de six mois. Aux termes de cet accord, 25 % de la valeur des importations turques en Grèce seront payés en marchandises grecques, 5 % en fret pour la marine marchande hellénique et le solde en change, pendant le premier trimestre de sa mise en vigueur. Au cours du second trimestre, le pourcentage des marchandises sera porté à 30 %, mais celui du fret restera le même. En prenant pour base le mouvement actuel des importations turques en Grèce, on constate que ce nouvel accord sera très avantageux pour la république hellénique, ses exportations en Turquie devant s'élever annuellement à 100 millions, et non plus seulement à 10 millions de drachmes, et sa marine marchande devant bénéficier d'un fret d'environ 17 millions de drachmes.

Le communiqué officiel publié à la suite de la signature de ce traité souligne que les plénipotentiaires de Turquie et de Grèce « se sont trouvés d'accord sur l'utilité que présentent pour les

deux pays des prises de contact périodiques entre les ministres de l'économie nationale. »

Quelques jours plus tard, les journaux grecs ont annoncé comme en négociation entre Grèce et Turquie l'établissement d'un pacte complémentaire de coopération et d'assistance qui serait signé au cours de l'été, lors d'une visite de MM. Tsaldaris et Maximos à Ankara. L'annonce d'un tel pacte, qui n'est dirigé contre aucun tiers et dont le principe aurait été (disait-on) approuvé par les chefs de l'opposition hellénique, a été formellement démentie par Ahmed Djelal bey après son retour à Ankara. Si, dans des déclarations faites à la presse ottomane, ce ministre s'est félicité de l'accord qu'il venait de signer avec la Grèce, il a, par contre, nié l'éventualité de la conclusion d'un traité d'alliance, ou d'un accord militaire entre les deux pays. Turquie et Grèce, dont la politique générale présente une unité réelle dans tous les domaines, ne peuvent (a-t-il déclaré) conclure de tels accords qu'en cas de nécessité ; or, ni l'un ni l'autre des deux pays ne se trouve dans ce cas.

L'agitation communiste. — En dépit des efforts de la police turque, l'agitation communiste, dont on a déjà relevé tant de manifestations persiste toujours tout au moins à Stamboul, où, peu avant le 1^{er} mai, d'abord treize, puis trente militants ont été arrêtés à la suite de la diffusion de tracts subversifs et de l'affichage de proclamations communistes à Djoubali sur la Corne d'Or et à Ortakou sur le Bosphore. Les perquisitions opérées à la suite de ces arrestations ont amené la découverte de nombreux documents corapromettant qui révélaient les nombreuses manifestations du mouvement, en particulier dans le personnel des manufactures de tabac de ces deux localités. Un peu plus tard, dans une mosquée désaffectée, la police a découvert le siège d'une importante organisation communiste à laquelle appartenaient plusieurs femmes et saisi un matériel d'imprimerie ainsi que des papiers d'importance.

En exécution de l'accord du 27 octobre 1932. — Le 26 avril dernier, conformément au protocole franco-turc du 27 octobre dernier (cf. notre numéro de janvier 1933, p. 7), et à la suite de négociations menées à Alep jusqu'au milieu d'avril entre les représentants de la Turquie et un groupe français, le tronçon de 164 kilom. de longueur de la voie ferrée de Bagdad compris entre Yenidjé et Fevzi-pacha, est passé sous l'administration des chemins de fer turcs. Onze locomotives, cent vingt wagons, huit voitures et deux fourgons, ainsi que du matériel, ont été en même temps remis aux agents de cette administration.

Quelques jours plus tard, le 8 mai, a été signée, à Ankara, la constitution de la société turque dotée de capitaux français prévue par l'accord ferroviaire de la même date.

ARABIE

La révolte de l'Asir. — On sait ce qu'est l'Asir : la partie du littoral arabe de la Mer Rouge, ou plutôt de l'Arabie occidentale, avec ses différentes régions physiques, comprise entre le Hedjaz et le Yémen, du 20° au 17° 15' de latitude Nord. Ce pays est peuplé d'environ 800.000 Arabes musulmans, dont le chef, l'émir El-Sayed Hasan-ibn Ali el-Idrisi, a reconnu la suzeraineté d'Ibn Saoud, après que celui-ci eut conquis le Hedjaz et la partie Nord de l'Asir. Mais sa vassalité, si légère soit-elle, pèse à l'émir de l'Asir, comme à tant d'autres des chefs sur lesquels s'exerce l'autorité nominale d'Ibn Saoud. A peine celui-ci eut-il réprimé la rébellion d'Ibn Refada, sur la frontière Nord-Ouest de la Saoudieh, qu'il eut à comprimer une révolte générale des turbulentes tribus de l'Asir méridional, excitées par El Idrisi. C'est à la fin de l'année 1932 que s'est produit ce mouvement de rébellion, qui n'a d'ailleurs pas tardé à prendre fin, grâce à l'énergie comme à l'activité d'Ibn Saoud ; celui-ci a profité de la circonstance pour modifier l'organisation de l'Asir et pour y asseoir plus solidement son autorité.

Extrême-Orient

CHINE

L'armistice sino-japonais. — Nous écrivions au mois d'avril (page 150) que, par la force des choses, les Japonais, voulant amener les Chinois à renoncer au Jehol et les Chinois s'infiltrant à travers les chaînons de la Grande Muraille et continuant à harceler les défenseurs de la nouvelle Mandchourie, la guerre ne pouvait que s'étendre dans la direction de Pékin.

Bientôt, en effet, Nippons et Mandchous, excédés par ces attaques répétées le long des défilés du Koupeikou, sur la route de Pékin à Jehol, ou de Koumenko non loin de Chanhaikouan, établirent des avant-postes à l'extrémité des principaux passages, en territoire chinois.

Après la débâcle du Jehol, le gouvernement de Nankin avait pris des dispositions pour poursuivre la lutte. Son propre ministre de la guerre, le général Ho Ying Tching, remplaça, à la tête des armées du Nord, Tchang Sue Liang, responsable des dernières défaites. D'importantes forces se concentrèrent sur les bords du Loanho.

L'unanimité cependant ne régnait pas, au sein du gouvernement nationaliste, sur l'opportunité d'une offensive de grand style. Le généralissime Chang Kai Shek se préoccupait avant tout de combattre les armées communistes, en possession de cinq à six provinces et en progrès constants. Dans ce but, il avait subitement quitté son quartier général de Paotingfou, capitale du Tche-

li, pour aller reprendre sa place, dans le Kiangsi, à la tête de l'expédition punitive. Mais le retour au pouvoir de Sun Fo et de Wang Ching Wei, deux grands chefs nationalistes connus pour leur intransigeance, marqua un nouvel effort dans le sens de la guerre à outrance. Certes, ils n'étaient pas sans avoir conscience de l'infériorité morale autant que matérielle de leurs troupes ; ils ne s'imaginaient pas pouvoir se défaire de l'adversaire. « Les forces chinoises, disait Wang Ching Wei lui-même, ne comptent que quelques généraux sans soldats, car un soldat est inexistant lorsqu'il n'est pas animé de la volonté de résister. » On l'a su depuis, leur idée était de faire seulement semblant de combattre à outrance pour être dans une bonne posture le jour des négociations de paix. La résistance chinoise à Changhai n'avait-elle pas fait l'admiration de Genève ? La lutte pour le Jehol ne vaudrait-elle pas à Nankin plus de crédit encore dans les milieux de la Société des Nations ? Nankin espérait aussi que Washington s'intéresserait à son sort.

Cependant le Comité consultatif institué à Genève pour suivre les développements du conflit ne manifestait pas beaucoup d'activité. Et, suivant des informations de presse, les nouvelles transmises de Washington par M. Soong, chef de la délégation chinoise à la conférence économique mondiale de Londres, auraient montré les dispositions de la Maison Blanche sous un jour peu favorable.

L'appui moral des puissances n'étant plus ce qu'il avait été, à quoi servait de soutenir une lutte dont les difficultés allaient croissant ? Difficultés militaires, les Japonais redoublant d'efforts. Difficultés politiques, les généraux mis par Nankin à la tête des armées n'ayant aucune autorité auprès des chefs appartenant aux formations nordistes. Ceux-ci soupçonnaient Nankin de profiter des circonstances pour faire passer la province de Pékin sous son administration directe. Et la population de ces régions réclamait la fin d'une guerre sans espoir — avions, tanks, artillerie lourde des Japonais ravageant un territoire peuplé et cultivé. Comme l'écrivait M. Monestier dans son intéressante *Politique de Pékin*, « la guerre contre le Japon, en l'état présent, c'est la guerre contre la Chine même ». Guerre absurde, au surplus, cette population considérant le Jehol comme un territoire étranger !

Devant la menace grandissante à l'ouest, les Japonais franchirent la rive droite du fleuve Loanho et le 15 mai, précédés d'avions de bombardement, poursuivirent l'ennemi. D'un autre côté, ils s'avancèrent sur la route de Jehol à Pékin où des troupes chinoises s'étaient retranchées. La cité de Miyuan, située à 65 kilomètres de Pékin, marqua le point d'arrêt des troupes nippones ; un peu plus à l'est, elles atteignirent Tangkeou, à 20 kilomètres de la capitale, dont l'occupation parut dès lors imminente. On se préparait à l'évacuer. Mais les Japonais renoncèrent à s'emparer de Pékin, victoire facile qui eût

compliqué les pourparlers déjà engagés en vue de la paix.

Le 15 mai, Chang Kai Shek avait délégué dans le nord, avec pleins pouvoirs, M. Hoan Fou, ancien ministre des affaires étrangères de Nankin. Il n'était pas douteux que l'arrivée de ce personnage annonçait le désir d'amorcer des négociations. Bientôt, en effet, l'état-major japonais fut saisi d'une proposition formelle d'armistice par un émissaire de Ho Ying Tching. Et le 1^{er} juin, l'on connut le texte de l'accord sur la cessation des hostilités conclu la veille à Tangkeou. Il comprend 5 articles :

1. L'armée chinoise se retirera immédiatement sur la ligne reliant Yenching, Chang-Ping, Kaoling, Shunyi, Toung-Tchéou, Hiang-Lo, Pao-Ti, Linting-Chen, Ning-Ho et Lutai et en deçà de cette ligne au sud. Elle s'engage à ne pas franchir la ligne ainsi fixée et à ne pas se livrer à la moindre provocation.

2. Afin d'assurer l'accomplissement de l'engagement pris et énoncé au paragraphe précédent, l'armée japonaise en constatera l'exécution par avions et par d'autres moyens. Les autorités chinoises devront assurer la protection et procurer toutes facilités requises pour cet objet.

3. Lorsque l'armée japonaise aura constaté que l'armée chinoise s'est conformée aux stipulations de l'article 1^{er}, l'armée japonaise ne continuera pas sa poursuite en franchissant la ligne de retraite de l'armée chinoise telle qu'elle est indiquée ci-dessus et l'armée japonaise se repliera volontairement vers la ligne de la Grande Muraille.

4. Le maintien de l'ordre et de la paix, dans la région située au nord et à l'est de la ligne indiquée à l'article 1^{er} et au-dessus de la ligne de la Grande Muraille, sera assuré par les autorités de police chinoises.

Le présent accord sera mis en application dès sa signature.

L'opinion nationaliste ne réagit pas contre la conclusion de l'armistice autant qu'on eût pu s'y attendre. La plupart des journaux chinois de Nankin et de Changhai se bornèrent à publier des communiqués officiels et à insister sur le caractère purement militaire de l'accord, qui ne laissait en rien préjuger de l'abandon des droits de la Chine sur la Mandchourie et le Jehol. Par contre, les feuilles nationalistes de Canton et des régions contrôlées par le conseil politique du Sud-Ouest attaquèrent violemment Nankin, allant jusqu'à affirmer que l'accord contenait des clauses secrètes. Dans certains milieux militaires nordistes où s'exerce l'influence du maréchal chrétien Feng Yu Siang, qui a fait de Kalgan son quartier général et s'est proclamé chef des forces antijaponaises, la même accusation a été portée contre les négociateurs de Nankin. Deux généraux se seraient ralliés, aussitôt après l'armistice, à Feng Yu Siang qui disposerait de 150.000 hommes pour poursuivre la lutte jusqu'à présent soutenue par Nankin.

Ainsi, au lendemain de l'armistice, le gouvernement de Chang Kai Shek se voit dans la nécessité, pour se maintenir, de faire face à trois forces adverses : Canton ou le Conseil du Sud-Ouest ; l'organisation communiste des provinces centrales ; l'entente des généraux rebelles du Nord, qui

risque de s'étendre par l'adhésion de chefs militaires indépendants ou neutres (« gris » suivant l'appellation coutumière), au premier rang desquels sont ceux du Chantong, du Chansi, du Chensi, du Suiyuan, du Tchahar.

Il paraît avant tout urgent que Nankin impose son autorité dans le Nord, afin de maintenir la paix sur la frontière sino-mandchoue.

Jusqu'à présent, les conditions de l'armistice ont été observées. Les troupes chinoises se retirent progressivement de la zone délimitée dans l'accord. Une fois cette évacuation terminée, les Japonais regagneront la Mandchourie et la responsabilité de l'ordre et de la paix dans cette région frontière démilitarisée incombera aux autorités civiles locales.

Il est permis de penser que la conclusion de l'accord du 31 mai a préparé le terrain à une entente plus étendue, qui ne sera d'ailleurs complètement réalisée que le jour, encore lointain sans doute, où la Chine aura compris la nécessité de respecter le Mandchoukouo comme une garantie de sécurité commune.

Déjà l'on annonce que les pourparlers de Tangkou ont repris à Pékin sur des questions qui intéressent le rétablissement de la paix entre le Mandchoukouo et la Chine. L'un de ces points est la dissolution des corps de volontaires anti-japonais et des organisations de combat comme celle des boycotteurs.

Nankin et Canton. — On se rappelle que, le 30 mars dernier, le comité permanent du conseil exécutif du parti Kouomintang, siégeant à Nankin, avait décidé d'organiser un « conseil national du peuple », sorte d'assemblée consultative destinée à élaborer, de concert avec le gouvernement, un programme de réformes à réaliser par étapes et de manière à substituer progressivement un régime démocratique au régime de tutelle (Voir *Asie Française*, avril 1933, page 148). Il avait été, en outre, décidé d'avancer la convocation du « congrès national du peuple » (*Kouomin ta hui*). La reconnaissance légale des partis politiques chinois devait être, avec la question de l'autonomie des districts, l'une des principales propositions dont le congrès devait être saisi. Il n'est pas nécessaire d'en souligner l'importance. On sait que, jusqu'à la fin du régime de tutelle, c'est-à-dire jusqu'en 1935, le Kouomintang doit être le seul parti reconnu, le seul qui, par ses organes, exerce sur le gouvernement un contrôle absolu. Ce dernier, d'ailleurs, n'est que l'émanation directe du Kouomintang. Reconnaître l'existence légale d'autres partis, c'est porter atteinte au principe de la tutelle politique qui est à la base du système gouvernemental actuel ; c'est anticiper sur l'institution du régime constitutionnel prévue pour 1935. Aussi Canton, qui se flatte de rester fidèle à l'orthodoxie Kouomintang, proteste-t-il contre la convocation du congrès national pour le mois de juillet. Le conseil politique du Sud-Ouest appuie les doctrinaires

cantonais ; il a annoncé sa résolution de constituer un gouvernement Kouomintang dans le Sud, si Nankin persiste dans ses intentions. Ce qui d'ailleurs a déjà été fait en 1931 et, s'il y eut réconciliation après l'intervention japonaise en Mandchourie, la scission entre Canton et Nankin n'a pas cessé en fait. La coalition des chefs sudistes oppose une fin de non recevoir à toutes les réclamations qu'adresse le gouvernement de Chang Kai Shek au conseil du Sud-Ouest. Ainsi les demandes de contribution en soldats et en argent à l'expédition anticommuniste sont restées sans réponse. Par contre, Canton se disait désireux de participer à la lutte contre le Japon, et, comme nous l'indiquons ailleurs (p. 212), la conclusion de l'armistice l'a révolté.

Finalement, afin de prévenir une rupture définitive, Nankin a renoncé à réunir le congrès Kouomintang à la date fixée.

Escadres chinoises. — Il est rarement question de la marine militaire chinoise. Quel tonnage représente-t-elle ? Comment est-elle groupée ? De combien d'unités se compose-t-elle ? Nous trouvons à cet égard dans le *North China Daily News* des renseignements à retenir.

A en croire ce journal, le tonnage approximatif est de 70.000 tonnes. Il y a de petits torpilleurs de 90 tonnes, des transports de 4.600 tonnes. Le plus grand croiseur a 4.300 tonnes. Un croiseur de construction récente jauge 3.000 t.

On compte 6 escadres. Quatre sont sous le commandement du ministère de la marine de Nankin. Les deux autres sont à la disposition des clans militaires du nord-est et du sud.

La première escadre comprend six croiseurs, dont deux de 2.950 tonnes chacun, 7 canonnières, trois transports.

La deuxième escadre est composée de 18 canonnières. Une escadre de torpilleurs compte 8 unités de 490 à 96 tonnes. A noter l'escadre-école, avec deux navires-école et un transport.

L'escadre du nord-est comprenait 5 croiseurs, un transport de torpilles, deux canonnières. Que sont devenus ces navires après l'occupation de la Mandchourie par le Japon ?

Enfin la sixième escadre, au service du gouvernement de Canton, est constituée par trois croiseurs, plusieurs canonnières et torpilleurs, la plupart de ces dernières unités obéissant aux ordres de l'armée cantonaise du Fou-kien.

Le gouvernement national, soucieux d'assurer la protection des côtes et des fleuves, avait conçu tout un programme de constructions navales. Le manque de fonds en empêcha l'exécution. Durant ces trois dernières années, l'arsenal de Kiangnan, de Changhai, n'a construit que quelques canonnières destinées au service fluvial. Nankin a renoncé à un projet d'achat de navires à l'étranger. Toutefois un croiseur a été commandé aux chantiers japonais ; c'est la plus récente unité de la flotte chinoise. Il a coûté près de 2 millions de yen or. Ses principales caractéristiques sont : longueur, 39 pieds ; déplace-

ment, 3.000 tonnes ; vitesse, 25 nœuds ; armement, 14 canons de 14 cm. ; 6 canons anti-avions ; 4 canons-mitrailleurs ; 2 tubes lance-torpilles ; un avion de reconnaissance.

L'un des plus chers désirs des dirigeants nationalistes est de réorganiser la force navale chinoise. Mais à Nankin comme à Canton on juge d'abord nécessaire d'instituer un enseignement naval moderne qui jusqu'ici a fait défaut. Des officiers anglais ont été engagés ; et des midships chinois ont été envoyés en Angleterre.

Dans le Sinkiang. — Au début du mois de mars, une rébellion s'est produite contre le gouvernement du Sinkiang (Turkestan chinois). La ville d'Aksu fut prise. Les autorités s'enfuirent vers Kashgar. Yarkand fut en partie occupé par les insurgés. Des troubles eurent lieu en même temps dans la région du Kotan, près de la frontière tibétaine.

Suivant une version, cette agitation aurait été causée par la mésintelligence qui règne entre Chinois et Mahométans. D'après des informations de source chinoise, ces troubles tradiraient l'esprit de révolte d'une population pressurée par la faction du gouverneur militaire, le général King Shou Yen, maître absolu du pays.

Ce territoire lointain est, en effet, hors du contrôle direct des gouvernants de Nankin.

Un journal chinois de Changhai écrit :

Le remède à la situation, dit-on dans les milieux de Nankin, est dans l'établissement de moyens rapides de communication entre le centre de la Chine et le Sinkiang : création d'un service aérien, construction de la route carrossable, dont les travaux ont été interrompus, allant du Kansou au Turkestan chinois.

Remarquons que la voie ferrée de Longhai relie déjà au Sinkiang une partie du Chensi et que, d'autre part, une route est construite entre Tongkwan et Langtcheou.

JAPON

Rapprochement nippo-siamois. — L'abstention du Siam dans le vote de l'assemblée de la Société des Nations condamnant la politique japonaise en Mandchourie a été considérée comme un événement qui pourrait marquer le point de départ d'une politique de rapprochement entre le Royaume Thai et l'Empire du Soleil Levant.

Des relations religieuses préjudèrent, au temps du roi Chulalongkorn, aux relations intellectuelles et économiques. La cour de Bangkok fit don à l'église japonaise d'un débris du corps de Çakya-Mouni. Pour abriter cette sainte relique, les Japonais édifièrent à Nagoya un temple consacré à l'amitié nippo-siamoise. Par la suite, Tokio envoya des professeurs à Bangkok ; de jeunes Siamois fréquentèrent les universités japonaises. Sous le couvert du bouddhisme, un homme d'affaires

célèbre, le baron Okura, s'efforça d'ouvrir le Siam aux exportations de son pays. Le roi Prachatipok lui ayant remis une statue en or de Bouddha, une mission de prêtres et de savants bouddhistes fut officiellement envoyée à Bangkok pour remercier le souverain. Depuis ce moment, les firmes japonaises ont pris une assez large place sur le marché siamois.

« Même croyance, même âme », tels sont les mots qui résument le programme de l'association nippo-siamoise fondée il y a quelques années. Elle a organisé à Bangkok et à Tokio des expositions d'art religieux ou profane et a facilité le voyage de missions d'études entre les deux pays.

Il semble que les relations prendraient maintenant un caractère plus officiel. Ainsi le ministre des chemins de fer japonais a invité son collègue du Siam à venir inspecter le système ferroviaire du Japon, et, sous les auspices du ministre de l'instruction publique, les écoliers et étudiants siamois résidant à Tokio ont été conviés, en même temps que des enfants et jeunes gens japonais, à une fête scolaire.

Rétablissement de la base de Port-Arthur. —

Le 20 avril, Port-Arthur est redevenu base navale. Suivant une information du ministère de la marine, cette décision a été prise en vue de faciliter la mission de protection des intérêts japonais sur les côtes de la Mandchourie et de la Chine du Nord assumée par la deuxième escadre. Il a été ajouté que, par suite des événements de ces deux dernières années, cette tâche était devenue très compliquée et pénible.

Le rétablissement de la base navale de Port-Arthur, supprimée il y a onze ans, a suscité de vives critiques dans certains milieux étrangers. On a cru y voir une volonté de pratiquer une politique navale active dans le golfe du Tcheli, politique qui contreviendrait aux stipulations des traités de Washington et particulièrement au traité des neuf puissances.

Le gouvernement japonais a inspiré diverses déclarations faites à la presse rappelant que cette base navale avait été supprimée en 1922 pour des motifs budgétaires et non pas en raison des engagements pris à Washington cette même année.

Les Japonais au Tchagar et l'annexion du Khingan. — Au moment de la conquête du Jehol par les troupes alliées, japonaises et mandchoues, une agitation se manifesta parmi les Mongols au nord et à l'ouest du Dolonor, sur la frontière du Tchagar. Le Tchagar est une des six provinces frontières constituées il y a cinq ans ; comprenant une partie du nord-est du Chansi et dix sous-préfectures du nord-est du Tcheli ou Hopei, elle mesure 232.000 kilomètres carrés ; sa capitale est Wanchan, à quelques kilomètres de Kalgan. (Cf. *Asie Française*, 1928, page 259.)

Selon les nouvelles envoyées par le général commandant les forces chinoises du Dolonor, un groupe de 400 cavaliers mongols, conduit par

des officiers japonais, menaçait la province aux premiers jours du mois d'avril.

Peu après, on apprit que l'avant-garde des troupes nippones pénétra dans Chaling où elle se heurta à la garnison chinoise. Des avions japonais bombardaient les agglomérations de la frontière. Le maréchal Feng Yu Siang, qui réside à Kalgan, réclama des renforts. Mais la proximité du gros des forces japonaises suffit à décourager toute résistance.

Le Tchagar, d'ailleurs, semblait incliner vers le Mandchoukouo. Bientôt, on annonça que cinq princes mongols de cette contrée étaient partie en avions pour Sinking où le régent Pouyi leur réserva une audience.

Il est à remarquer que la région du Khingan se rattacha alors au Mandchoukouo qui, dès lors, compta cinq provinces : les trois anciennes, Fengtien, Kirin, Hielongkiang, et les deux nouvelles, Jehol et Khingan. Les princes mongols et autres chefs héréditaires de ce dernier territoire annexé conservèrent leurs postes ; et toutes les institutions s'accordant avec les principes gouvernementaux du Mandchoukouo furent maintenues.

Le Commerce de la France et de l'Indochine avec le Japon. — Le mouvement des échanges entre la France et le Japon s'est, pour la première fois, à peu près équilibré, tandis qu'antérieurement nos achats dépassaient nos ventes (10 millions de yen en 1930).

La France, malgré une augmentation de 8 millions 1/2 de yen (70 0/0) à l'importation et de 5 millions de yen (35 0/0) à l'exportation, ne vient qu'au treizième rang des pays clients et fournisseurs du Japon. Ses importations ont été en 1932 de 21.094.000 yen, soit une différence en plus de 8.695.000 yen. Les importations japonaises en France ont été en 1932 de 21.358.000 yen contre 16.100.000 yen en 1931, soit également une plus-value de 5.258.000 yen.

Les ventes françaises ont porté sur 4 millions et demi de yen de machines et accessoires, 631.000 yen de couleurs synthétiques, 269.000 yen d'aluminium, etc..., et les achats au Japon ont été de 7 millions de yen de soies grèges (en augmentation de 5 millions), 2 millions de yen de tissus de soie naturelle et artificielle, 832.000 yen de tresses pour chapeaux, le reste portant sur l'agar-agar, les huiles végétales, les déchets de soie, etc...

Les échanges entre l'Indochine et le Japon se sont élevés, pendant l'année 1932, à 2.343.790 yen à l'exportation et 5.691.687 yen à l'importation contre 1.709.663 et 6.380.919 yen respectivement en 1931.

L'Indochine a figuré à Kobe en 1932 avec un total de 718.588 yen et 804.767 respectivement contre 712.757 et 644.615 en 1931.

Le commerce entre l'Indochine et le port d'Osaka se traduit au total, du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec 91.851 yen et 1.241.730 respecti-

vement contre 62.429 et 1.727.806 yen en 1931.

10.890 tonnes de charbon valant 181.710 yen furent importées à Osaka durant le mois de décembre 1932.

Le port de Yokohama signale 928.415 et 1 million 536.431 yen respectivement pour les douze mois de 1932 contre 296.216 et 1.809.547 yen en 1931.

12.229 tonnes de charbon valant 151.627 yen furent importés à Yokohama durant le mois de décembre.

Ainsi, en dépit des dispositions de l'arrangement commercial du 4 août 1932, favorables au développement des échanges entre l'Indochine et le Japon (tarif minimum ou pourcentage de réduction à l'entrée en Indochine ; tarif le plus réduit ou exemptions de droits à l'entrée au Japon), le commerce Indochine-Japon ne représente que 8 millions de yen en chiffres ronds.

Bibliographie

Le Chambardement Oriental (Turquie, Liban, Syrie, Palestine, Transjordanie, Irak), par René VANLANDE. Paris, J. Peyronnet et Cie, 1932, in-18 de 294 pages.

L'auteur de *l'Indochine sous la menace communiste* sait voir, et, de ce qu'il voit, dégager les enseignements essentiels ; il l'a déjà prouvé plus d'une fois, il le montre encore dans le présent volume, qui n'est (lui-même le reconnaît immédiatement) « qu'un constat : celui d'un bouleversement matériel et moral ». De là le titre de l'ouvrage, un titre destiné à donner une impression exacte de la situation résultant, dans le Levant asiatique, des traités consécutifs à la Grande Guerre. La lecture des différents chapitres dans lesquels M. Vanlande a résumé l'enquête poursuivie par lui, tout au moins au Liban et en Syrie, pendant quatre années consécutives (de 1929 à 1932), justifie cette impression ; elle est amusante, elle est attristante aussi et même, parfois, angoissante, aussi bien quand l'auteur parle des pays sous mandat français que lorsqu'il parle des autres. En faut-il des preuves ? Voyez le compte rendu de l'entretien de M. Vanlande avec le ministre des Affaires étrangères de la Turquie kémaliste, Rouchdi bey, au sujet des écoles françaises de la Turquie (p. 83-84) ; voyez aussi les fines observations de l'auteur sur l'esprit jeune-turc et ses lacunes (p. 107-108). Lisez, d'autre part, les pages consacrées à la colonie juive communiste d'Ain Harod, située dans l'Est de la plaine d'Esdreton (p. 208-214), et aussi toute la partie du volume relative à la Syrie et au Liban ; lisez enfin le dernier chapitre, qui traite des embarras d'un voyage au Levant. Les conclusions qui se dégagent de cette enquête, M. Vanlande les a indiquées au début de son livre, dans les dernières lignes de son Avant-Propos ; pourquoi faut-il que les diplomates les aient totalement ignorées, ou méconnues, au lendemain des victoires de 1918 ?

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MEDITERRANEE

Le grand air en Forêt de Fontainebleau

Quelle meilleure détente physique pouvez-vous vous accorder que de passer votre dimanche ou votre jour de repos en Forêt de Fontainebleau.

Des trains vous y conduisent de Paris en moins d'une heure.

A partir du 9 avril, vous trouverez, à votre arrivée le matin en gare de Fontainebleau, les autocars des Circuits P. L. M. qui vous permettront de visiter la Forêt et vous ramèneront le soir à la gare pour votre retour à Paris. Vous reviendrez enchanté de votre excursion, après une belle journée et une grosse provision de bon air.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous adresser au bureau de renseignements de la gare de Paris-P.L.M. (Téléphone: Diderot 85-10.)

Comment passer un agréable dimanche?

En faisant, grâce au chemin de fer, une belle excursion sans gros frais

Bois-le-Roi, Nemours, Clamecy, Avallon, Aix-les-Bains, Chamonix, Grenoble, Briançon, Villers-le-Lac et combien d'autres jolies stations de la Vallée de la Seine, du Morvan, des Alpes et du Jura peuvent être, du 29 avril au 31 octobre 1933, visitées à bon compte pour les Parisiens, en utilisant les billets de fin de semaine! Ces billets comportent une réduction de 40 0/0 sur le prix des billets ordinaires. Ils sont valables du samedi à midi au lundi à midi à destination des stations de la vallée de la Seine et du Morvan et du vendredi à midi au mardi midi à destination des stations du Jura, de la Savoie et du Dauphiné. Une prolongation de validité est accordée à l'occasion de la Fête nationale (14 juillet) et de l'Assomption (15 août).

Pour avoir des indications plus détaillées, veuillez vous renseigner auprès des gares ou bureaux de ville P. L. M.

Les bains de mer sur la Côte d'Azur

Certes, on se baigne en toute saison sur la Côte d'Azur, mais voici l'époque la plus propice. A l'animation de la saison d'hiver a succédé une vie plus calme et plus douce. Vous êtes assuré d'avoir de beaux jours dans les plages de cette région privilégiée. En outre, votre voyage s'effectuera à prix réduit, grâce aux billets de bains de mer valables 33 jours. Ces billets peuvent être prolongés deux fois de suite de 30 jours. Ils permettent de revenir au point de départ par un itinéraire différent de celui du voyage d'aller. Vous ne paierez que 490 fr. en 2^e classe de Paris à Juan-les-Pins et retour, au lieu de 649 fr. au tarif ordinaire.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous renseigner auprès des gares.

Pour vous rendre à Vichy pendant les courses hippiques

Vous désirez faire un séjour à Vichy pendant les courses hippiques qui auront lieu dans cette station du 4 au 18 juin et du 27 juillet au 13 août. Sachez que vous pourrez vous déplacer à bon compte, à l'occasion de ces manifestations, car les billets d'aller et retour délivrés pour Vichy par toutes les gares P.-L.-M., à partir du 3 juin, seront valables jusqu'au 18 juin et ceux délivrés à partir du 26 juillet seront valables jusqu'au 15 août.

PARIS-ORLEANS

Principales améliorations réalisées sur les lignes du Centre à partir du 15 mai 1933

Accélération du train express 55.

Paris-Quai d'Orsay dép. 9 h. 55. — Limoges arr. 16 h. 03. — Toulouse arr. 21 h. 29 (au lieu de 22 h. 01).

Importante accélération des trains rapides 67 et 68 « Barcelone-Express ».

Train 67. — Paris-Quai d'Orsay dép. 19 h. 20 (au lieu de 17 h. 21). — Toulouse arr. 4 h. 55 (au lieu de 4 h. 26). — Barcelone arr. 12 h. 10.

Train 68. — Barcelone dép. 14 h. 03. — Toulouse dép. 23 h. 06. — Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 15 (au lieu de 10 h. 15).

Extension des jours de circulation du train express 57 partant de Paris-Quai d'Orsay à 13 h. 00.

Ce train aura lieu :

a) Entre Paris et Vierzon, tous les jours du 10 juin au 30 septembre et tous les samedis en dehors de cette période;

b) Entre Vierzon et Limoges, tous les jours du 1^{er} juillet au 30 septembre et les samedis du samedi veille des Rameaux au 30 juin et du 1^{er} au 30 octobre.

Accélération des trains express 78 et 72.

Train 78. — Toulouse dép. 19 h. 44. — Paris-Quai d'Orsay arr. 8 h. 23 (au lieu de 8 h. 45).

Train 72. — Toulouse dép. 21 h. 03. — Paris-Quai d'Orsay arr. 8 h. 50 (au lieu de 9 h. 04).

Accélération du train express 52.

Capdenac dép. 7 h. 23 (au lieu de 7 h. 00). — Brive dép. 10 h. 15 (au lieu de 9 h. 56). — Limoges dép. 12 heures 10. — Paris-Quai d'Orsay arr. 18 h. 40 (au lieu de 18 h. 44).

Mise en correspondance à Périgueux du train express 75 sur Agen avec le train express G. B. de Genève-Lyon.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

— ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902) —

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRESIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15^e)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers, Salle de machines thermiques, Laboratoires d'essais et de mesures électriques, Dessin industriel, Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3^e degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques. — Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.